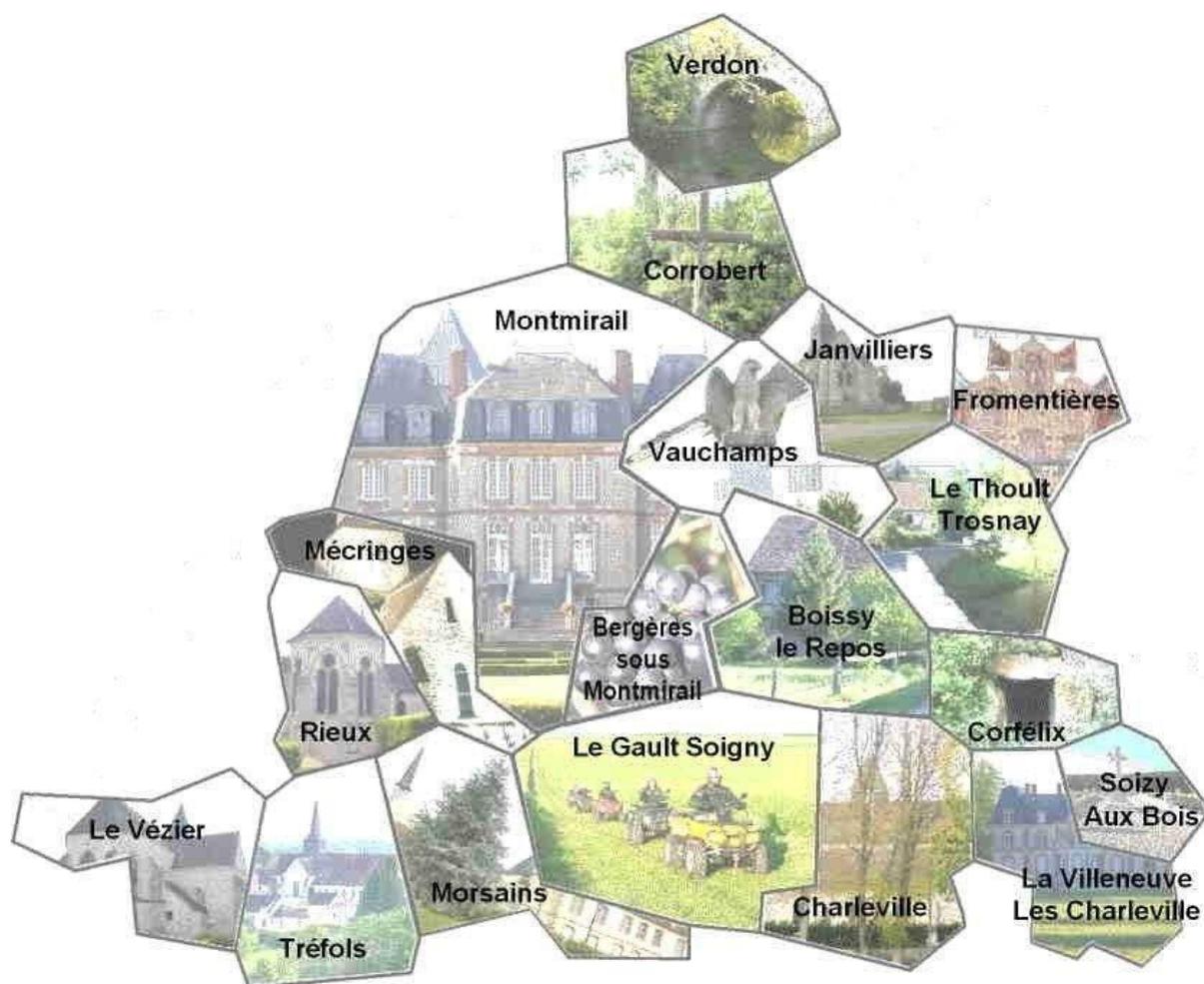




# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE



RAPPORT D'ACTIVITES  
2018

# SOMMAIRE

## Chap. I - BILAN ADMINISTRATIF 2018

*I.1 – LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

---

*I.2 – LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

---

*I.3 – L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE*

---

*I.4 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

---

*I.5 – LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES*

---

A – LES EFFECTIFS

B – LA PREVENTION DES RISQUES PROFESIONNELS

C – LES ELECTIONS PROFESIONNELLES

## Chap. II - BILAN FINANCIER 2018

*II.1 – RESULTATS 2018 – BUDGET PRINCIPAL*

---

*II.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL*

---

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

*II.3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL*

---

A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

*II.4 – LES BUDGETS ANNEXES*

---

A – LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

B – LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

## Chap. III - BILAN DES ACTIONS 2018

*III. 1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES*

---

**III.1.1 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

A – Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

B – Schéma de cohérence territoriale

**III.1.2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

A – Actions de développement économique

B – Promotion du tourisme

**III.1.3 – GEMAPI**

**III.1.4 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

### **III. 2 – COMPETENCES OPTIONNELLES**

---

#### **III.2.1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

- A – Mise en œuvre du SAGE des Deux Morin
- B – Plan Climat Air Energie territorial

#### **III.2.2 – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

- A – Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- B – Maison de l'habitat

#### **III.2.3 – CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

#### **III.2.4 – CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DES EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRELELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

##### **III.2.4.1 LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

- A – La médiathèque intercommunale
- B – L'école de musique intercommunale
- C – L'espace culturel André Guyot
- D – Les équipements sportifs

##### **III.2.4.2 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

#### **III.2.5 – ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

#### **III.2.6 – ASSAINISSEMENT**

- A – Assainissement collectif des eaux usées
- B – Assainissement non collectif
- C – Assainissement des eaux pluviales

#### **III.2.7 – EAU POTABLE**

### **III. 3 – COMPETENCES FACULTATIVES**

---

#### **III.3.1 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

#### **III.3.2 – CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- A – La restauration scolaire
- B – Le transport scolaire
- C – Les accueils périscolaires

#### **III.3.2 – CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITES EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 3 A 12 ANS**

#### **III.3.4 – POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

#### **III.3.5 – DENEIGEMENT DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

#### **III.3.6 – CONTINGENT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

#### **III.3.7 – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

# Chap. I - BILAN ADMINISTRATIF 2018

## ***I.1 - LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

Les statuts de la CCBC ont été mis à jour par arrêté préfectoral du 02 juillet 2018, suite à une proposition émise par le Conseil Communautaire, par délibération du 26 septembre 2017, et acceptée par les Communes membres de la CCBC à la majorité qualifiée. Cette mise à jour a permis de mettre les statuts de la CCBC en conformité avec la législation récente (loi MAPTAM, loi ALUR, loi NOTRe, etc...), en adoptant une nouvelle rédaction et classification des compétences.

La CCBC possédant déjà, la majorité des compétences optionnelles prévues par l'article L5214-16 du CGCT, et de nombreuses compétences facultatives, cette modification n'a pas bouleversé le fonctionnement de la collectivité.

La principale modification concerne la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations) qui a été transférée obligatoirement aux EPCI) à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Communautaire a complété les nouveaux statuts par une délibération en date du 11 décembre 2018, définissant l'intérêt communautaire, pour les compétences où cette notion est requise.

### **COMPETENCES ISSUES DE LA DERNIERE MODIFICATION DES STATUTS (arrêté préfectoral du 02 juillet 2018)**

#### **I. COMPETENCES OBLIGATOIRES**

##### **I.1. Aménagement de l'espace.**

- I.1.1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- I.1.2. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

##### **I.2. Développement économique.**

- I.2.1. Actions de développement économique, dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code Général des Collectivités territoriales.
- I.2.2. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- I.2.3. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- I.2.4. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

##### **I.3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.**

##### **I.4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

##### **I.5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

#### **II. COMPETENCES OPTIONNELLES**

*Les compétences optionnelles sont exercées pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.*

- II.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- II.2. Politique du logement et du cadre de vie.
- II.3. Création, aménagement et entretien de la voirie.
- II.4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- II.5. Action sociale d'intérêt communautaire.
- II.6. Assainissement.
- II.7. Eau.

### III. **COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES FACULTATIVES**

III.1. Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

III.2. Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités périscolaires.

III.3. Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements, services et activités extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

III.4. Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire.

III.5. Déneigement des voies d'intérêt communautaire.

III.6. Contingent du SDIS.

III.7. Défense extérieure contre l'incendie.

III.7. Création et animation d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

## ***1.2 – LE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES***

Le périmètre de la CCBC n'a pas évolué en 2018 mais sera modifié en 2020. La Commune de Margny a en effet saisi M. le Préfet en fin d'année 2018, par procédure dérogatoire, pour demander son retrait de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, en vue d'adhérer à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

## ***1.3 – L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE***

La population municipale, comme la population totale, n'a augmenté que de 0,2% sur l'ensemble du territoire de la CCBC, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 18 habitants supplémentaires.

COMMUNE	2017		2018		Evolution population totale
	Population municipale	Population totale	Population municipale	Population totale	
Bergères sous Montmirail	123	127	121	125	- 1,6%
Boissy le repos	218	220	226	228	+3,5%
Charleville	259	268	249	258	+3,7%
Corfélix	110	112	111	114	+1,8%
Corrobert	199	207	201	209	+1,0%
Fromentières	381	389	380	388	-0,2%
Janvilliers	169	172	169	174	+1,2%
La Villeneuve les Charleville	118	119	114	115	-3,4%
Le Gault Soigny	542	553	544	555	+0,4%
Le Thoult-Trosnay	98	102	100	104	+2,0%
Le Vézier	197	200	195	198	-1,0%
Mécringes	188	193	193	197	+2,1%
Montmirail	3 640	3 716	3643	3719	+0,1%
Morsains	127	132	129	132	+0,0%
Rieux	191	195	197	201	+3,1%
Soizy aux Bois	173	174	179	180	+3,4%
Tréfols	156	159	155	158	-0,6%
Vauchamps	362	373	359	370	-0,8%
Verdon	205	214	209	218	+1,9%
<b>TOTAL CCBC</b>	<b>7 456</b>	<b>7 625</b>	<b>7 474</b>	<b>7 643</b>	<b>+0,2%</b>

## **I.4 – LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes est administrée par un conseil communautaire, composé de 40 délégués. Les délégués sont issus de chaque Commune membre de la CCBC, en fonction de leur représentation démographique et sont élus depuis 2014 au suffrage universel direct, en fonction des règles électorales applicables à la strate de leur commune d'appartenance. Les Communes ne disposant que d'un seul délégué ont automatiquement le droit à un délégué suppléant.

<b>Communes</b>	<b>Nombre de délégués communautaires</b>	<b>Nom des délégués communautaires titulaires</b>
Bergères-sous-Montmirail	1	- Mme Delphine GOHIN
Boissy-le-Repos	2	- M. Gilbert MONDOLOT - Mme Colette MAZZANTI
Charleville	2	- M. Thierry LEBON - M. Thierry DURAND
Corfélix	1	- M. Philippe MARCY
Corrobert	1	- M. Alain CHARPENTIER
Fromentières	2	- M. René CONDETTE - M. Pierre CURFS
Janvilliers	1	- Mme Nicole LAURENT
La Villeneuve-les-Charleville	1	- CHAUVET Raymond
Le Gault Soigny	3	- M. Daniel JACQUIER - Mme Florence PELLETIER - M. Dany LEOEUF
Le Thout-Trosnay	1	- M. François ROBIN
Le Vézier	1	- M. Jean-Marie COUSIN
Mécringes	1	- COSTELET Guillaume
Montmirail	16	- M. Etienne DHUICQ - M. Pascal POISSON - Mme Nathalie VERON - Mme Nelly GRIFFON - M. Jean-Paul BERNIER - Mme Marie-Claude HIMMESOETE - M. Michel DAUTEUIL - Mme Karine BOCQUET - M. Pascal THEISEN - Mme Yvonne THIMOND - M. Régis NOIZET - M. Pierre QUILLERE - Mme Micheline JACQUARD - M. Juan GARCIA - Mme Elisabeth MOUFFLIER - M. Jérémy ARAQUE
Morsains	1	- M. Philippe LEFEVRE
Rieux	1	- M. Laurent EPINAT
Soizy-aux-Bois	1	- M. Michel TELLIER
Tréfols	1	- M. Patrick VIE
Vauchamps	2	- Mme Danielle BERAT - M. Gabriel GUIOT
Verdon	1	- M. Pascal LAURENT

Le Conseil communautaire s'est réuni tous les un mois et demi en moyenne en 2018, soit 8 fois au total, et a voté 113 délibérations, contre 98 l'année précédente.

## LE BUREAU

Le bureau, élu par le Conseil communautaire en son sein, constitue l'organe exécutif de la CCBC. Il est à ce titre chargé d'exécuter les délibérations prises par le Conseil communautaire et d'assurer le fonctionnement courant de la CCBC. Il agit également en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil, et lui en rend compte. Le bureau est composé d'un président et de six vice-présidents, ayant chacun la charge d'un domaine de compétence particulier.

Composition du bureau en 2018 :

- Président de la CCBC : Monsieur Etienne DHUICQ.
- Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement : Monsieur Michel DAUTEUIL.
- Vice-président délégué à la voirie, au suivi des travaux, et à la sécurité des équipements : Monsieur Raymond CHAUVET.
- Vice-président délégué aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires : Monsieur Jean-Paul BERNIER.
- Vice-président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, au développement durable et aux énergies nouvelles : Monsieur Patrick VIÉ.
- Vice-président délégué aux affaires culturelles et sportives, aux loisirs, au tourisme et à la communication : Monsieur François ROBIN.
- Vice-président délégué aux affaires économiques, à l'aménagement de l'espace, au logement, au cadre de vie et à l'action sociale : Monsieur Philippe MARCY.

Le bureau se réunit une fois par semaine.

## LES COMMISSIONS

Les commissions constituent des groupes de travail et de réflexion qui ont un rôle consultatif (à l'exception de la Commission d'Appel d'Offres qui se prononce sur l'attribution des marchés publics). Elles participent à la réflexion et à l'élaboration des projets avant leur présentation en Conseil communautaire.

	Nombre de Réunions 2016	Nombre de Réunions 2017	Nombre de Réunions 2018
Commission affaires scolaires	2	2	2
Commission développement économique	0	0	0
Commission environnement	1	1	0
Commission eau et assainissement	1	0	1
Commission affaires culturelles	1	1	2
Commission des finances	3	2	2
Commission travaux	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Commission d'appel d'offres	2	0	0

Le faible nombre de réunions de la commission d'appel d'offres s'explique par les seuils des marchés publics qui permettent en général à la CCBC de recourir à des procédures adaptées :

- 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services en 2018.
- 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux en 2018.

Le Président a délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 15 000 € HT, et le bureau a délégation pour attribuer les marchés jusqu'à 150 000 € HT. Le Président rend compte des décisions prises dans ce cadre à chaque conseil communautaire. Les marchés d'un montant supérieur sont attribués par le Conseil communautaire, même s'ils ont été passés sous la forme d'une procédure adaptée.

## I.5 – LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### A – LES EFFECTIFS

Les effectifs de la CCBC ont un peu diminué. Ils s'élevaient à 67 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (contre 72 agents l'année précédente) pour 68 postes pourvus, et 74 postes ouverts. L'évolution à la baisse concerne la filière animation (-2) et la filière culturelle (-3).

La différence entre le nombre d'agents et le nombre de postes pourvus s'explique par le fait que le Directeur de l'école de musique cumule un poste administratif à mi-temps, et un poste d'enseignant artistique, également à mi-temps.

#### Détail des effectifs (emplois pourvus) au 01/01/2018

Filière	Administrative	Technique	Sanitaire et sociale	Culturelle	Animation	Total
Agents titulaires	5	22	2	1	13	43
Agents non titulaires	1	6	0	12	6	25
Catégorie A	1	0	0	0	0	1
Catégorie B	0	2	0	13	0	15
Catégorie C	5	26	2	0	19	52
Temps complet	5	21	2	1	7	36
Temps non complet	1	7	0	12	12	32
Effectifs par filière	6	28	2	13	19	68

*Effectifs équivalent temps-plein : 46,3 ETP à 35H00 + 2,8 ETP à 20H00 (statut spécifique des assistants d'enseignement artistique)*

La CCBC a renforcé l'équipe de direction en recrutant en septembre 2018, une responsable des ressources humaines, sur un grade d'attaché territorial.

### B – LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) mis en place depuis 2015, a orienté son action en 2018 sur :

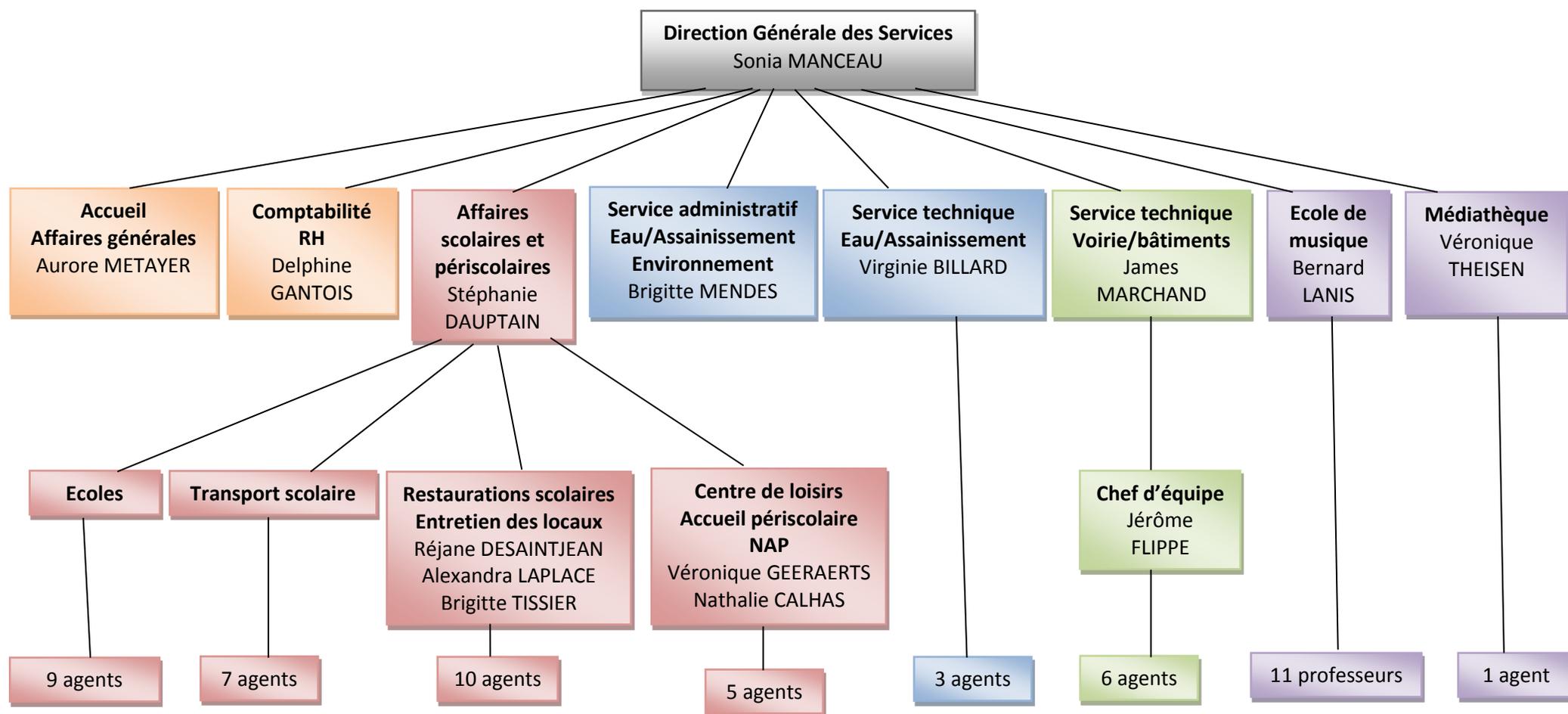
- La prévention des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) pour les agents des services scolaires. Les agents concernés ont bénéficié d'une formation de sensibilisation aux risques de TMS et la collectivité a décidé d'équiper peu à peu ces services en matériel ergonomique.
- La prévention des risques liés à l'exposition au bruit dans les services de restauration scolaire. Des panneaux acoustiques ont été posés dans les locaux les plus sensibles.
- La formation des agents des services techniques au CACES R 390 (Grue auxiliaire).
- Le repérage des risques psychosociaux dans les unités de travail services techniques et direction générale des services.

### C – LES ELECTION PROFESIONNELLES

La CCBC a organisé, le 08 décembre 2018, les élections professionnelles en interne, en vue de désigner les représentants siégeant au Comité technique et au CHSCT, soit 3 titulaires et 3 suppléants pour chaque instance. La représentation est paritaire avec celle du collège des représentants de la collectivité (élus), qui sont désignés par arrêté du Président.

Le taux de participation des agents aux élections professionnelles a atteint près de 59%.

## ORGANIGRAMME DES SERVICES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018



*Les agents effectuant des missions dans plusieurs services sont positionnés dans leur service d'affectation principal.*

## Chap. II - BILAN FINANCIER 2018

### II.1 – RESULTATS 2018 – BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture 2017	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	408 438,51 €	384 502,14 €
Investissement <i>(résultats antérieurs reportés compris)</i>	1 115 405,81 €	202 551,04 €
Besoin de financement à couvrir après RAR*	-205 210,39 €	127 293,69 €
<b>Excédent disponible</b>	<b>613 648,90 €</b>	<b>257 208,45 €</b>

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif, cela signifie que la section d'investissement présente un excédent, une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de fonctionnement sur le budget général s'élève à un peu plus de 408 000 €. Il est en baisse de 5,8% par rapport à l'année précédente, soit – 24 000 €. La diminution du résultat de fonctionnement provient d'une baisse des recettes provenant de la fiscalité et des dotations, ainsi que des recettes d'ordre de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de l'année présente un excédent cumulé d'environ 202 000 € qui ne couvre pas intégralement le solde des restes à réaliser, qui s'établit à -330 000 €.

L'excédent disponible, au titre des deux sections confondues, s'élève à un peu plus de 257 000 €.

### II.2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

#### A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	Evolution
011	Charges à caractère général	1 680 557	1 552 592	- 7,6%
012	Charges de personnel	1 838 146	1 787 562	-2,8%
014	Atténuations de produits	105 666	103 745	-1,8%
65	Autres charges de gestion courante	354 201	398 751	+12,6%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>3 978 570</b>	<b>3 842 650</b>	<b>-3,4%</b>
66	Charges financières	93 240	97 055	+4,1%
67	Charges exceptionnelles	427	28 028	+6463,9%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 072 237</b>	<b>3 967 733</b>	<b>-2,6%</b>
042	Opérations d'ordre	241 183	242 227	+0,4%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 313 420</b>	<b>4 209 960</b>	<b>-2,4%</b>

Les dépenses totales de fonctionnement ont diminué de 2,4% entre 2017 et 2018. Les évolutions concernent les chapitres suivants :

Les charges à caractère général (Chap. 011) diminuent de 128 000 €. Plusieurs postes de dépenses subissent des variations contextuelles à la hausse ou à la baisse, mais la principale source de réduction des dépenses provient des nouveaux marchés de collecte et traitement des déchets ménagers entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le travail mené conjointement avec la CCSSOM sur cette thématique, et le renouvellement des marchés en cours, ont permis de faire baisser très significativement le coût du service (voir § III.1.4). Les autres charges à caractère général restent globalement stables, les dépenses supplémentaires sur certains postes (entretien voirie et réseaux notamment) étant compensées par des économies sur d'autres. Cette nouvelle baisse des charges à caractère général démontre les efforts de maîtrise des dépenses publiques réalisés par la collectivité. Les charges à caractère général baissent en effet régulièrement depuis 2016, soit - 4,4% entre 2016 et 2017, - 0,8% entre 2017 et 2018, et de nouveau - 7,6% entre 2017 et 2018.

Les charges de personnel (chap. 012) ont également diminuées de 2,8%, soit – 51 000 €, en raison du retour à la semaine de 4 jours et de l'arrêt des NAP à la rentrée 2018.

Les atténuations de produits (Chap. 014), correspondent à la contribution de la CCBC au FPIC (fond de péréquation des recettes intercommunales et communales) qui est restée stable en 2018, après avoir subi une hausse de 70% en 2017, et de 100% en 2016.

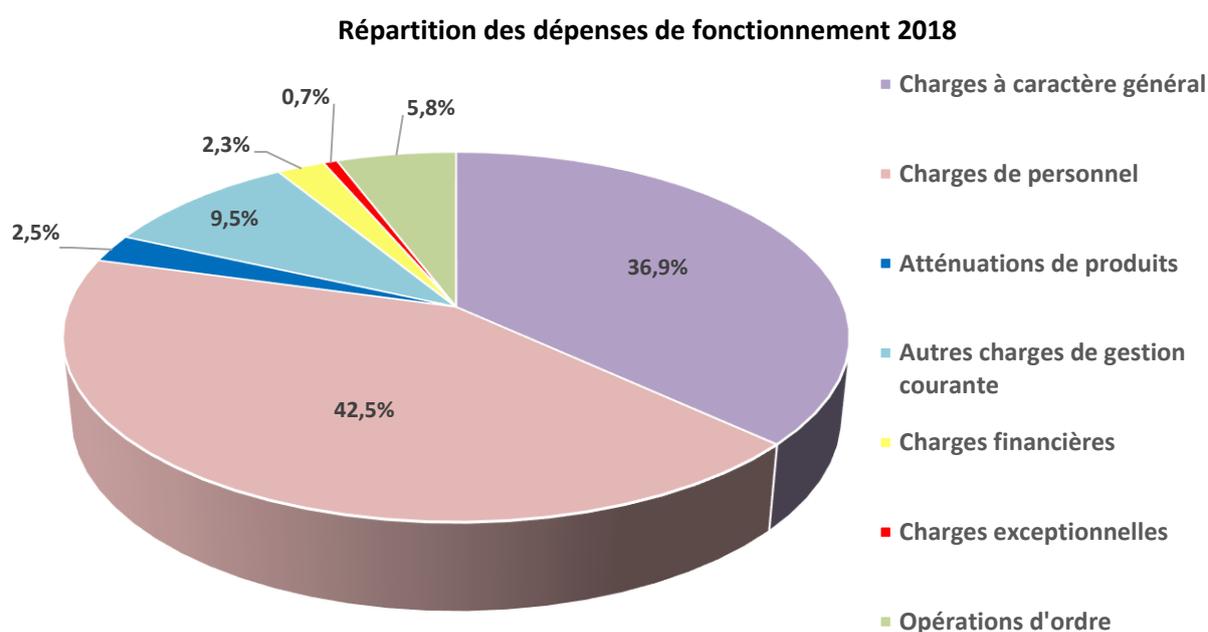
Les autres charges de gestion courante (Chap. 65) augmentent de +12,6%, soit 44 000 € de dépenses supplémentaires. Cette hausse est principalement liée :

- à la dotation de l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2017/2018 payée en 2018 qui a augmenté de 38 000 €, en raison de la hausse des effectifs et de la hausse du coût moyen de scolarisation des élèves (base CA 2017) ;
- à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'OTMR.

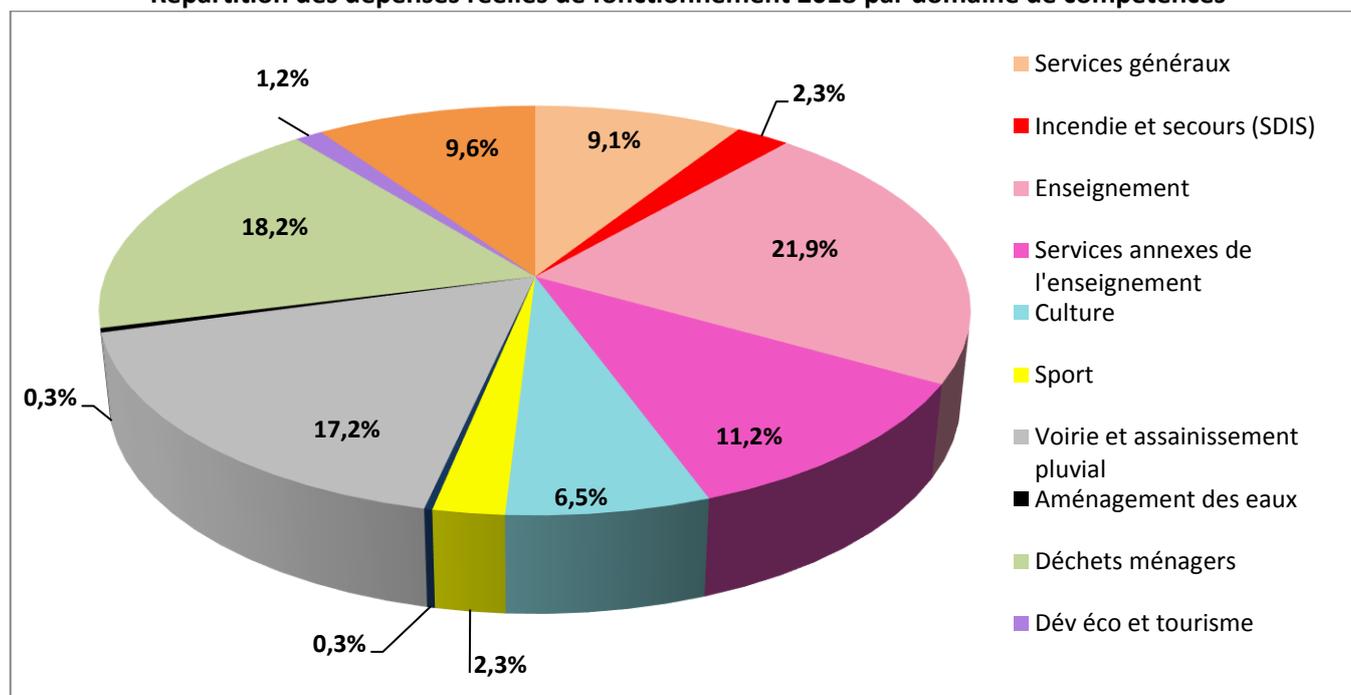
Les charges financières (Chap. 66) ont augmentées de 4 000 €, en raison de l'emprunt d'un montant de 800 000 €, conclu en 2017 pour le financement de la nouvelle école maternelle de Montmirail. Les intérêts de la dette représentent 2,4% des dépenses réelles de fonctionnement du budget général.

Les charges exceptionnelles (Chap. 67) ont été fortement impactées (+ 28 000 €) par la quote-part d'indemnités dues par la CCBC dans le cadre d'un contentieux avec la société de collecte des déchets ménagers, lié au précédent marché.

Les opérations d'ordre (Chap. 042) restent stables.



## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018 par domaine de compétences



La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par domaines de compétences n'a pas subi de modifications significatives par rapport aux années précédentes. Un tiers des dépenses réelles de fonctionnement est toujours consacré à l'enseignement et aux services annexes de l'enseignement, soit 1 312 000 €. Ce poste est suivi par les déchets ménagers pour 723 000 €, et la voirie pour 683 000 € (assainissement pluvial compris). 257 000 € ont été affectés à la culture et au tourisme, et un peu plus de 90 000 € au sport.

## B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	Evolution
70	Produits des services	514 706	526 781	+2,3%
73	Impôts et taxes	3 492 821	3 420 601	-2,1%
74	Dotations et subventions	616 291	549 340	-10,9%
75	Autres produits de gestion courante	3 316	2 944	-11,2%
013	Atténuations de charges	24 295	25 328	+4,3%
<b>Total recettes de gestion courantes</b>		<b>4 651 426</b>	<b>4 524 994</b>	<b>-2,7%</b>
76	Produits financiers	0	0	-
77	Produits exceptionnels	8 622	7 636	-11,4 %
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 660 048</b>	<b>4 532 630</b>	<b>-2,7%</b>
042	Opérations d'ordre	61 809	30 909	-50,0%
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	30 922	-
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 721 857</b>	<b>4 594 461</b>	<b>-2,7%</b>

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 2,7% entre 2017 et 2018. Les dépenses réelles ayant suivi le même rythme de décroissance (-2,6%), le taux d'épargne brute a été maintenu à 12,5%, soit 565 000 € (sans prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté qui provient de la reprise des résultats du SIAH du Petit Morin dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qui n'est donc pas pérenne).

## Evolution de l'épargne :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Epargne brute	662 000 €	588 000 €	565 000 €
Taux EB	14,1%	12,5%	12,5%
Epargne nette	408 000 €	340 000 €	341 931 €
Taux EN	8,7%	7,3%	7,5%

Les produits des services (Chap. 70) augmentent de 2,3%, soit 12 000 €, répartis sur les postes suivants :

- Le remboursement des charges de personnel par les budgets annexes.
- Les recettes d'accueil périscolaire et de cantine. Les tarifs de restauration scolaire ont été harmonisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, puisque suite au retour à la semaine d'école de 4 jours, les temps de pause méridienne ont été alignés sur 1H30 au minimum pour toutes les écoles. Par ailleurs les tarifs d'accueil périscolaire, qui n'avaient pas évolués depuis 2014, ont été augmentés de 2% à la rentrée 2018.
- Les participations aux frais scolaires des Communes extérieures à la CCBC aux frais scolaires qui sont en hausse, suite à l'accueil de nouveaux élèves du sud de l'Aisne dans les écoles de Montmirail.

Les impôts et taxes (Chap. 73) diminuent de 2,1 %. Les variations internes de ce chapitre concernent les impôts suivants :

- Les taxes directes locales, dont les taux ont augmentés de 1% en 2018. L'augmentation des taux, combinée à l'évolution et à la revalorisation annuelle des bases (+1,2%), a généré 51 000 € de recettes supplémentaires.
- Le produit de la TEOM a par contre diminué de 140 000 €, suite à une baisse significative du taux d'imposition qui est passé de 17% à 14%, afin de correspondre à la baisse du coût du service évoquée supra.
- La CVAE a augmenté de 7 000 €.

	TH	TFB	TFNB	CFE	TEOM
Taux 2012	13,86%	13,17%	16,10%	8,86%	20,00%
Taux 2013	14,14%	13,43%	16,42%	9,04%	17,00%
Taux 2014	14,14%	13,43%	16,42%	9,04%	17,00%
Taux 2015	14,42%	13,70%	16,75%	9,22%	17,00%
Taux 2016	14,42%	13,70%	16,75%	9,22%	17,00%
Taux 2017	14,71%	13,97%	17,09%	9,40%	17,00%
Taux 2018	14,86%	14,11%	17,26%	9,49%	14,00%

Les dotations et subventions (Chap. 74) diminuent de presque 11%, soit 67 000 € de recettes en moins, répartis sur les postes suivants :

- Les subventions reçues pour le soutien au tri sélectif et la reprise des matériaux en déchetterie ont diminué de 23 000 €.
- Les subventions de la CAF pour le fonctionnement des services périscolaires, accueil de loisirs et NAP, enregistrent une baisse de 36 000 € suite à l'arrêt des NAP à la rentrée 2018.
- Le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie a diminué de 8 000 €.

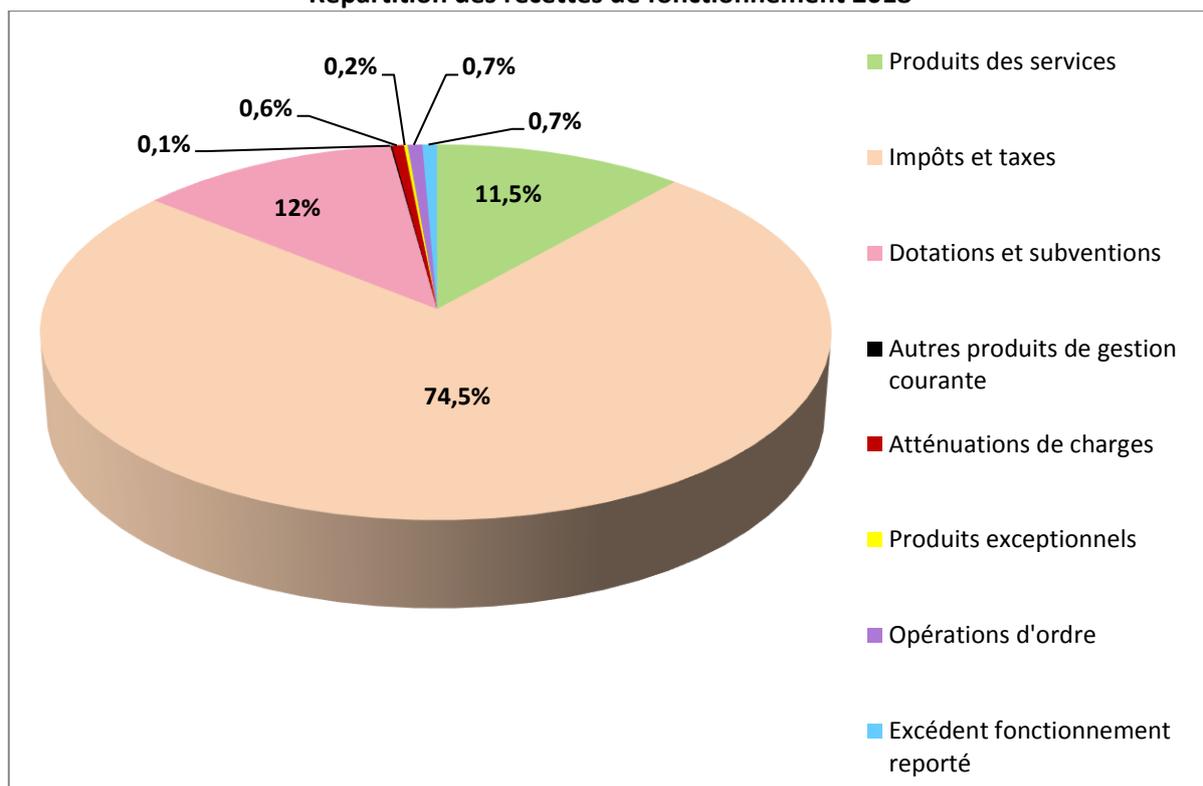
La dotation globale de fonctionnement est restée stable et représente 47% des dotations et subventions de fonctionnement.

Les autres sources de recettes réelles sont restées globalement stables.

Les opérations d'ordre (Chap. 042) ont diminué de 50% et repris leur niveau antérieur à l'année 2017, qui avait été impactée par l'étalement des charges d'assurance dommages ouvrage pour la construction d'une nouvelle école maternelle à Montmirail.

L'excédent de fonctionnement reporté (Chap. 002) correspond à la reprise de l'excédent de fonctionnement du SIAH du Petit Morin pour près de 31 000 €. Le syndicat a été dissous par arrêté préfectoral, en raison du transfert obligatoire de la compétence GEMAPI à la CCBC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Répartition des recettes de fonctionnement 2018



La répartition des recettes de fonctionnement a peu changé en 2018. Elles proviennent essentiellement des impôts et taxes, des dotations et subventions, et des produits des services. La fiscalité occupe une part de plus en plus prépondérante (75,4% des recettes totales en 2018, contre 69,4% en 2015), alors que la part des dotations et subventions ne représente plus que 12% des recettes.

## II.3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

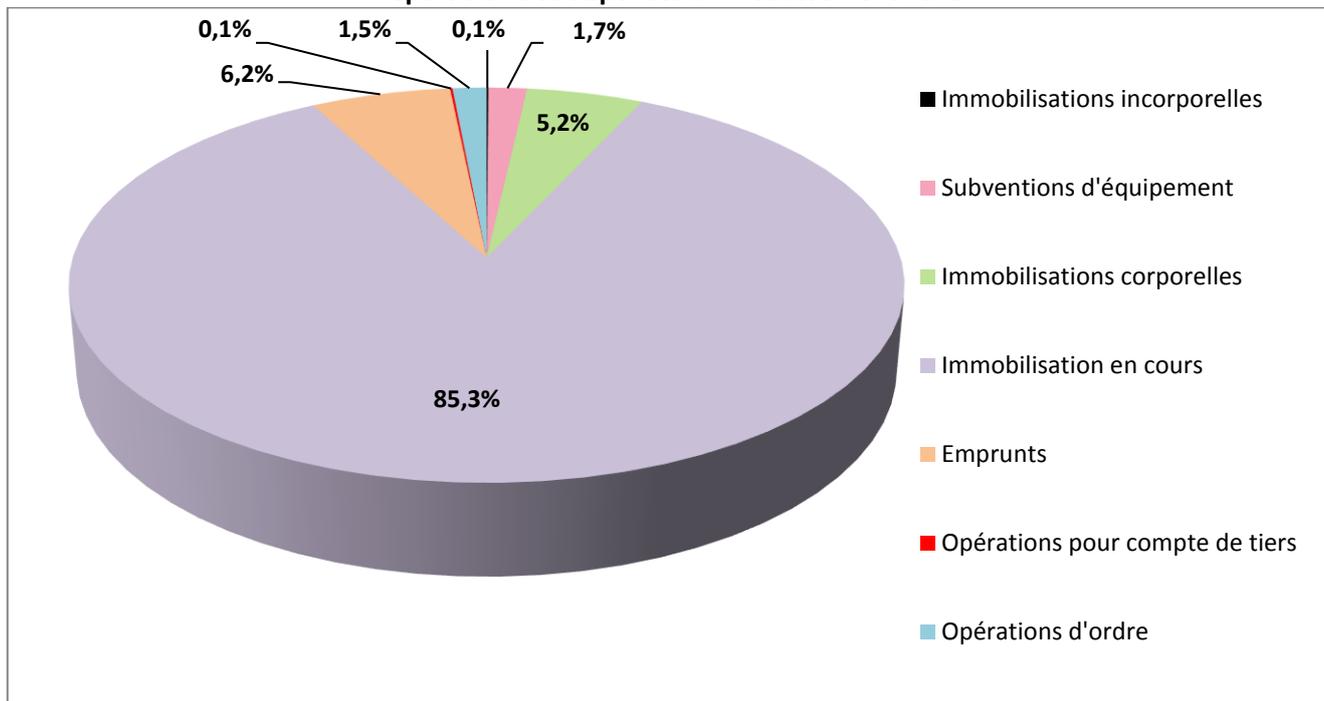
### A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	Evolution
20	Immobilisations incorporelles	7 508	2 770	-63,1%
204	Subventions d'équipement	38 265	61 224	+60,0%
21	Immobilisations corporelles	242 729	186 153	-23,3%
23	Immobilisation en cours	581 250	3 068 848	+428,0%
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>869 572</b>	<b>3 318 995</b>	<b>+281,6%</b>
13	Subventions d'investissement	46 189	0	-
16	Emprunts	247 985	222 967	-10,1%
45	Opérations pour compte de tiers	206 263	3 773	-98,2%
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 370 189</b>	<b>3 545 735</b>	<b>+158,8%</b>
040	Opérations d'ordre et patrimoniales	66 532	53 998	-18,8%
001	Déficit d'investissement reporté	0	0	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 436 721</b>	<b>3 599 733</b>	<b>+150,6%</b>

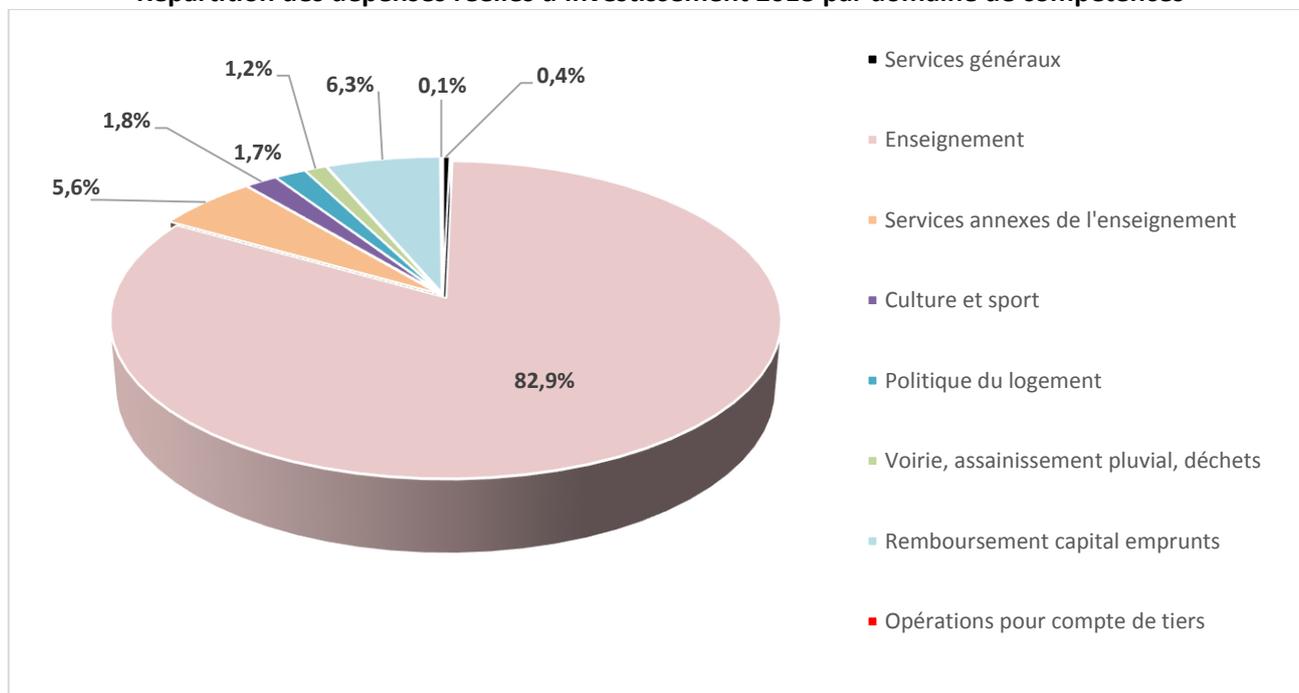
Le total des dépenses réelles d'investissement s'est élevé à plus 3,5 millions d'euros, dont 3,3 millions d'euros pour les dépenses d'équipement, auxquels il faut ajouter 1,1 millions de restes à réaliser, c'est-à-dire de dépenses engagées en 2018 mais non mandatées.

Le détail de ces dépenses d'investissement est précisé par domaine d'actions au chapitre III du présent rapport d'activités.

**Répartition des dépenses d'investissement 2018**



**Répartition des dépenses réelles d'investissement 2018 par domaine de compétences**



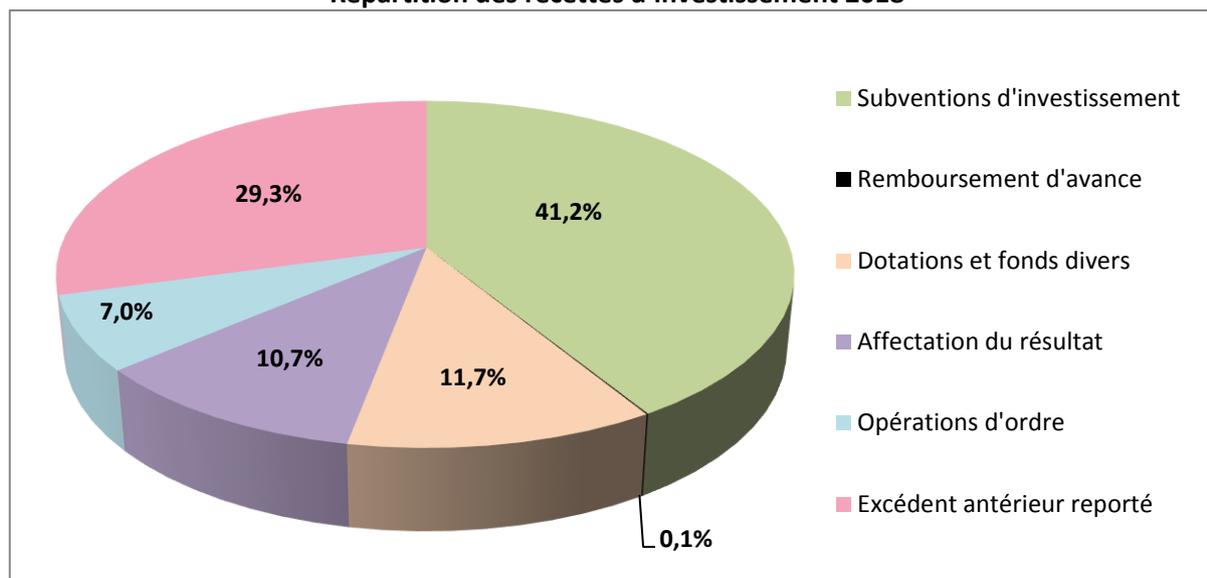
L'enseignement et les services annexes de l'enseignement ont occupé une place prépondérante dans les investissements 2019, soit 88,5% des dépenses réelles, en raison de la construction d'une nouvelle école maternelle à Montmirail.

## B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	LIBELLE	CA 2017	CA 2018	Evolution
13	Subventions d'investissement	257 891	1 566 954	+ 507,6%
16	Emprunts	800 000	0	-100,0%
21	Immobilisations recettes	0	2 214	-
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>1 057 891</b>	<b>1 569 168</b>	<b>+ 48,3%</b>
10	Dotations et fonds divers	188 206	443957	+135,9%
1068	Affectation du résultat	440 804	408 438	-7,3%
45	Opérations pour compte de tiers	158 849	0	-
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 845 750</b>	<b>2 421 563</b>	<b>+31,2%</b>
040	Opérations d'ordre et patrimoniales	245 905	265 316	+7,9%
002	Excédent antérieur reporté	460 471	1 115 406	+142,2%
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>2 552 126</b>	<b>3 802 285</b>	<b>+49,0%</b>

Le détail des recettes réelles d'investissement est précisé par domaine de compétences au chapitre III du présent rapport d'activités.

Répartition des recettes d'investissement 2018



Aucun nouvel emprunt n'a été conclu sur le budget général en 2018. L'encours de la dette s'élevait à 3 237 891 € au 31 décembre 2018, et la capacité de désendettement sur le budget général était de 5,4 ans.

## II.4 – LES BUDGETS ANNEXES

### A – LE BUDGET DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

	Résultat de clôture 2017	Résultat de clôture 2018
Exploitation (résultats antérieurs reportés compris)	79 610 €	129 597 €
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	262 885 €	331 905 €
Besoin de financement à couvrir après RAR*	- 216 322 €	- 192 311 €
<b>Excédent disponible</b>	<b>295 932 €</b>	<b>321 908 €</b>

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif cela signifie que la section d'investissement présente un excédent une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat d'exploitation sur le budget eau s'élève à près 130 000 €. Il a augmenté de 62% par rapport à l'année précédente, soit + 50 000 €, en raison de l'augmentation du prix de l'eau voté en 2018.

La section d'investissement présente un excédent cumulé proche de 322 000 €, qui couvre le solde des restes à réaliser négatif de 139 000 €. L'excédent disponible sur le budget eau s'élevait à près de 322 000 € à la fin de l'année 2018, contre 296 000 € l'année précédente.

Les données d'exploitation du service de l'eau sont disponibles dans le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau. Le prix de l'eau et les investissements réalisés sont précisés au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élevait à seulement 166 145 € sur le budget eau, avec une capacité de désendettement de 6 mois. Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à un peu plus de 40 500 € pour l'année.

### B – LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

	Résultat de clôture 2017	Résultat de clôture 2018
Exploitation (résultats antérieurs reportés compris)	52 626 €	119 635 €
Investissement (résultats antérieurs reportés compris)	- 29 875 €	87 184 €
Besoin de financement à couvrir après RAR*	- 196 502 €	- 122 668 €
<b>Excédent disponible</b>	<b>249 128 €</b>	<b>242 303 €</b>

\*RAR : Restes à réaliser. Si le besoin de financement est négatif cela signifie que la section d'investissement présente un excédent une fois les RAR comptabilisés.

Le résultat de la section d'exploitation a augmenté de 127% par rapport à l'année précédente, soit + 67 000 €, grâce à la baisse des dépenses de fonctionnement. Une grosse part de cette évolution est liée à l'imputation sur le budget Eau depuis 2018, de la redevance versée à l'AESN pour la modernisation des réseaux de collecte (collectée sur les volumes d'eau vendus aux abonnés), qui était auparavant prévue sur le budget assainissement. Les autres baisses de dépenses sont réparties sur les différents articles budgétaires.

La section d'investissement présente un excédent cumulé d'environ 87 000 € et le solde des RAR est excédentaire de plus de 35 000 €. L'épargne disponible, au titre des deux sections confondues, s'élève à un peu plus de 242 000 € et reste stable par rapport à l'année précédente.

Les données d'exploitation du service de l'assainissement sont disponibles dans le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public. Le prix de l'assainissement et les investissements réalisés sont précisés au chapitre III du présent rapport d'activités.

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élevait à 1,95 million d'euros sur le budget assainissement, avec une capacité de désendettement en progression : 4,6 ans, contre 6,6 l'année précédente. Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à près de 125 000 € pour l'année.

### **III.1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES**

---

#### **III.1.1 – AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

##### **A – Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire**

Relèvent de la compétence « Aménagement de l'espace » transférée à la CCBC, les actions/domaines suivants :

- Acquisitions et constitutions de réserves foncières destinées aux activités communautaires.
- Aménagements en faveur de la mobilité intra ou extra communautaire.
- Aménagement numérique du territoire.

La CCBC a poursuivi en 2018 la démarche d'aménagement numérique du territoire précédemment engagée, en s'inscrivant résolument dans le projet de réalisation d'un réseau d'initiative publique régionale de Très Haut Débit (Fibre optique) porté par la Région Grand Est. La Région a confié la réalisation de ce projet d'envergure à la société LOSANGE, par une concession de service publique. Les premières études préliminaires au déploiement de la fibre optique sur le territoire ont été menées en 2018.

La CCBC a par ailleurs expérimenté une démarche de participation citoyenne, ciblée sur les usages du numérique. Après avoir adhéré en 2017, à la Charte de participation du public proposée par le ministère de l'environnement, la CCBC a en effet pu bénéficier d'un accompagnement spécifique de l'Association Citoyens et Territoires. Une soirée créative a été organisée dans ce cadre en mai 2018, pour imaginer avec les habitants, les futurs usages du numériques pertinents pour le territoire.

##### **B – Schéma de cohérence territoriale (SCOT)**

La politique d'aménagement de l'espace de la CCBC est menée en large partenariat et concertation avec le PETR du Pays de Brie et Champagne, auquel elle a transféré plusieurs compétences touchant à cette thématique, en vue de travailler sur un développement cohérent et harmonieux du territoire du sud-ouest marnais, et en particulier la compétence SCOT.

La démarche d'élaboration d'un SCOT, couvrant le territoire du PETR, a été lancée par ce dernier en mai 2017. Le porté à connaissance de l'Etat, qui constitue une première étape, a été réceptionné en 2018.

#### **III.1.2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

##### **A – Actions de développement économique**

Les compétences de la CCBC en matière de développement économique sont orientées en direction des zones d'activités, et des actions favorisant les activités économiques. Elle adhère dans ce cadre à l'association Sud-Ouest Marnais Initiative, dont la vocation est de favoriser la création ou le développement d'entreprises nouvelles sur son territoire. Cette plateforme apporte aux créateurs d'entreprises un soutien technique au montage de leur projet, une aide financière, et un suivi. La cotisation de la CCBC à la plateforme s'est élevée à 0,10 € par habitant en 2018, soit 764,30 €.

## B – Promotion du tourisme

La CCBC a délégué sa compétence « promotion du tourisme » à l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région (OTMR), qui a été créé en 2017 sous forme d'association régie par la loi de 1901. La CCBC lui confie à ce titre une mission de service public, par une convention d'objectifs et de financement, qui couvre la période 2014-2019.

La CCBC est représentée au Conseil d'Administration de l'OTMR par 5 membres, soit un tiers des membres de l'assemblée. Les délégués de la CCBC à l'OTMR sont : M. ROBIN, Mme BERAT, M. GUIOT, Mme GOHIN et M. LAURENT.

La CCBC a versé une subvention de 44 738 € à l'OTMR pour l'année 2018, plus 2 000 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du projet « 4 saisons d'art et de culture en milieu rural », qui a mis en avant les œuvres d'artistes locaux. Le bilan des activités et manifestations organisées ou soutenues par l'OTMR en 2018 est disponible dans le rapport annuel 2018 de l'Association.

### III.1.3 – GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée à titre obligatoire aux EPCI à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, par les lois MAPTAM et NOTRe. La CCBC est donc devenue compétente pour gérer l'ensemble des cours d'eaux présents sur son territoire, à savoir le Petit Morin, la Verdonnelle et le Grand Morin qui prend sa source sur la Commune de La Villeneuve les Charleville. Le syndicat d'aménagement hydraulique du Petit Morin (partie Marne) a été dissous le 31 décembre 2017 par arrêté préfectoral, puisqu'il n'avait plus d'objet. L'actif et les résultats du syndicat ont été transférés de plein droit à la CCBC.

La compétence GEMAPI recouvre les items suivants, définis à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence étant donc bien plus large que l'entretien des cours d'eaux, les années 2018 et 2019 ont été principalement consacrées par les EPCI concernés, à la réflexion sur la structuration à adopter pour l'exercice de cette nouvelle compétence transversale, puisque les cours d'eaux ne s'arrêtent pas aux limites territoriales.

Le SIAH du petit Morin (partie Aisne) s'est notamment rapproché des territoires limitrophes en vue d'élargir son périmètre, et de faire évoluer ses statuts pour se transformer en syndicat exerçant la compétence GEMAPI sur toute la partie amont du Petit Morin. La CCBC, directement concernée par ce projet, a demandé son adhésion à ce nouveau syndicat du bassin versant du Petit Morin amont, par délibération du 11 décembre 2018. La procédure d'adhésion de l'ensemble des EPCI concernés a abouti fin 2019 et le nouveau syndicat devrait donc commencé à fonctionner début 2020.

Des réflexions sur la création de deux autres structures étaient en cours en 2018 par les EPCI voisins et notamment :

- La création d'un EPAGE couvrant l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, à l'initiative de Mme la Sous-préfète de Seine et Marne.
- La création d'un syndicat Marne et Surmelin (dont la Verdonnelle est un affluent) par la C.A de la Région de Château-Thierry et la C.C des Paysages de la Champagne.

La CCBC bien que concernée pour un linéaire de cours d'eau très faible, sera intégrée d'office dans ses futurs syndicats, afin de ne pas morceler l'exercice de la compétence GEMAPI sur tout ou partie d'un bassin versant cohérent.

En attendant ces évolutions territoriales, la CCBC a repris à son compte l'entretien régulier du Petit Morin sur son territoire, qui était auparavant effectué par le SIAH du Petit Morin. Un linéaire de 3 710 mètres allant du pont du Thoul-Trosnay au pont de Boissy a ainsi été entretenu pour un montant de 2 700 € HT (diagnostic compris).

### **III.1.4 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

L'organisation de la collecte selon les flux de déchets, les prestataires, les tonnages, les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets, ainsi que le coût du service sont précisés et détaillés dans le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Les principaux faits marquants de l'année sont les suivants :

Les nouveaux marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris pour la gestion de la déchetterie) passés en groupement de commandes avec la CCSSOM, ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces nouveaux marchés ont permis de faire baisser significativement le coût du service, qui est passé d'environ 785 000 € en 2017 à 695 000 € en 2018 (hors frais de structure, investissements et amortissements). Les investissements réalisés en 2018 ont concerné :

- L'acquisition de bacs à déchets ménagers pour un peu plus de 4 000 € HT.
- L'acquisition d'un nouveau container d'occasion pour les D3E collectés en déchetterie, pour 2 600 € HT.

Le service, toutes dépenses comprises, est intégralement financé par la TEOM, et par les subventions perçues pour le tri et la reprise des matériaux. Les économies réalisées sur les marchés de prestations de service ont permis de diminuer le taux de TEOM de 17% à 14%.

Suite à l'étude menée en groupement avec la CCSSOM en 2016 et 2017, sur les possibilités de réduction des biodéchets, le groupement a décidé de donner suite aux résultats, en proposant aux administrés d'acquérir des composteurs à un tarif compétitif, une partie du prix d'achat étant financé par la collectivité. Cette opération a eu un grand succès et a permis à 165 foyers de s'équiper en composteurs.

Enfin, le Conseil Communautaire a accepté d'autoriser l'accès des habitants de Dhuys et Morin en Brie, et Rozoy-Bellevalle, à la déchetterie de Maclaunay, plus proche de leur territoire, à partir de juillet 2018. Cet accord a fait l'objet d'une convention avec la C.A de la Région de Château-Thierry, qui participe au financement du fonctionnement de la déchetterie, au prorata de la population concernée.

## **III.2 – COMPETENCES OPTIONNELLES**

---

### **III.2.1 – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **A – Mise en œuvre du SAGE des Deux Morin**

La CCBC adhère pour l'exercice de cette compétence au SMAGE des Deux Morin, qui est un syndicat mixte créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, chargé de la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin, et qui regroupe l'ensemble des EPCI du territoire du SAGE. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) constitue un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant, qui a pour objet :

- de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre,
- de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage,
- d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles,
- de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

La première année de fonctionnement du SMAGE a principalement été une année de structuration.

#### **B – Plan Climat Air Energie Territorial**

La CCBC s'est associée volontairement à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), à l'échelle du PETR du Pays de Brie et Champagne, auquel elle a transféré cette compétence par délibération du 04 juillet 2017. L'année 2018 a permis le démarrage du diagnostic, un chargé de mission ayant été recruté à cet effet par le PETR, et l'appropriation du sujet par les acteurs locaux.

### **III.2.2 – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

#### **A – Opération programmée d'amélioration de l'habitat**

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est en cours sur le territoire depuis juillet 2017. Cette opération est menée à l'échelle du territoire du Pays de Brie et Champagne, et portée par le PETR, auquel la CCBC a délégué la compétence relative à la mise en œuvre des OPAH. Cette opération permet, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants et à certains propriétaires bailleurs, de bénéficier de financements pour la rénovation de logements. Les objectifs prioritairement retenus dans le cadre de l'OPAH en cours sont les suivants :

- traitement de la précarité énergétique,
- traitement de l'habitat indigne ou très dégradé,
- adaptation des logements au vieillissement et handicap,
- dynamisation des centralités.

Les soutiens financiers sont accordés par l'ANAH, la Région Grand Est, et les EPCI du territoire par le biais d'un Fond commun d'intervention abondé à hauteur de 27 € par habitant au total sur la durée de l'opération. La contribution au FCI s'est élevée à 8 € par habitant en 2018, soit 61 224 € pour la CCBC, plus 1 € par habitant, au titre de la mission de suivi-animation confiée au COMAL-SOLIHA, soit 7 653 €. Les permanences mises en place par le COMAL-SOLIHA pour renseigner les bénéficiaires potentiels, monter les dossiers, etc... ont lieu tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois, de 9H30 à 11H00 à la Mairie de Montmirail, pour le territoire de la CCBC.

31 dossiers de rénovation ont été validés sur le territoire de la CCBC en 2018, dont :

- 6 dossiers concernant le maintien à domicile
- 24 dossiers concernant les économies d'énergie
- 1 dossier concernant l'habitat indigne.

Le montant total des subventions, obtenues par les porteurs de projet issus du territoire de la CCBC, s'élève à 325 313 €, dont 81 803 € provenant du FCI, abondé à parts égales par la région et les Communautés de Communes du territoire.

#### **B – Maison de l'habitat**

Une maison de l'Habitat portée par le PETR du Pays de Brie et Champagne et par le PETR du Pays d'Eprenay Terres de Champagne, a été mise en place en septembre 2018. Elle est basée à Eprenay et est rattachée au réseau FAIRE. Elle a vocation à donner des conseils sur les économies d'énergie à tout public, et est également un service d'accompagnement à la rénovation.

### **III.2.3 – CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

L'entretien de la voirie d'intérêt communautaire est assuré en régie par l'équipe voirie composée de 7 agents, et par entreprises, pour les travaux d'entretien les plus importants, ainsi que pour la majorité des travaux d'investissement.

#### **TRAVAUX REALISES EN REGIE**

Les travaux réalisés en régie sur la voirie communautaire en 2018 ont principalement concerné la pose de signalisation, des travaux de peinture routière, et des travaux de petites réparations sur diverses communes.

#### **CAMPAGNE DE FAUCHAGE 2018**

Le marché de fauchage a été renouvelé et attribué à l'entreprise LEGRET, pour une durée maximum de 4 ans. Ce nouveau marché permet de réaliser près de 10 000 € HT d'économies par an. 3 passes de fauchage ont été réalisées dans l'année, pour un montant d'environ 30 000 € HT.

## CAMPAGNE D'ENDUISAGE 2018

Le marché de renouvellement des couches de surface (enduisages) a été renouvelé et de nouveau attribué à la société COLAS EST, pour une durée maximum de 4 ans. Les dépenses consacrées aux enduisages se sont élevées à 62 000 € HT en 2018, contre 66 000 € HT l'année précédente.

COMMUNE	VOIES TRAITES
BERGERES SOUS MONTMIRAIL	VC n°5 de Vauchamps
CORFELIX	Rue du Rossignol
	Rue des Vignottes
CORROBERT	CR dit des Nagaux
	CR de Champs Martin aux Chauffours
	CR de Montmirail à Verdon
JANVILLIERS	Rue A. Pierrot / Impasse des Accacias
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	Rue de la Maulière
LE GAULT SOIGNY	Chemin de la Haute Tour
	Rue des Godins
MECRINGES	VC n°7 du Chêne à Montmirail
MORSAINS	VC n°5 de Charminet aux Orcils
MONTMIRAIL	VC n°5 de Corrobert
	Rue du 8 mai 1945
	Rue Jean Racine
	Rue du Châtaigniers
	Rue Jean de la Fontaine
	Impasse des Châtaigniers
	Impasse des Rougeriaux
	CR de Maricot à Hautefeuille
	Hautefeuille
RIEUX	VC n°9 dite de Fontaine Armée
	VC n°10 dite des Duvaux

## COÛT DU SERVICE VOIRIE – ANNEE 2018

Dépenses TTC		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	214 923	Produits des services	138 525
Charges de personnel	447 311	FCTVA	18 444
		Produits exceptionnels	1 200
		Atténuations de charges	1 037
<b>Total fonctionnement</b>	<b>662 234</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>159 206</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	19 932	FCTVA	2 191
Immobilisations en cours (travaux)	0	Remboursement d'avance	2 213
Opérations sous mandat	3 773	Opérations sous mandat	0
<b>Total investissement</b>	<b>23 705</b>	<b>Total investissement</b>	<b>4 404</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>522 329 €</b>		

Le coût du service voirie n'a pas subi de grosses modifications par rapport à l'année précédente. Ce coût englobe notamment les dépenses liées au service hivernal (charges de personnel, sel de déneigement,...) Les produits des services correspondent au remboursement par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, des salaires et charges des agents affectés au service eau et assainissement.

## **TRAVAUX DE VRD**

La CCBC a engagé en 2018 une opération d'aménagement VRD sur les rues de la Molotte et des Glycines à Montmirail, en groupement avec la Ville, qui lui a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à cet effet. Le projet comprend les travaux suivants :

- Le remplacement de la canalisation AEP rue de la Molotte et rue des Glycines.
- La reprise des branchements et la pose de compteurs en limite de propriété.
- La création d'un réseau d'assainissement pluvial sente de la Molotte.
- L'installation d'un poteau incendie.
- Le rebouchage des tranchées en enrobés, et la réalisation d'un gravillonnage sur voiries.
- L'aménagement des trottoirs et bordures.
- L'éclairage public.

La Ville de Montmirail est compétente pour l'éclairage public et finance les travaux de bordures et trottoirs par fonds de concours. Le coût des travaux s'élève à 251 925 € HT, réparti comme suit :

- Eau potable : 80 435 € HT.
- Voirie et assainissement pluvial : 139 990 € HT.
- Eclairage public : 31 500 € HT.

Les travaux ont démarré en novembre 2018, par le remplacement du réseau AEP.

## **PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018**

- Remplacement d'un véhicule utilitaire : 7 880 € HT
- Rénovation de l'éclairage et de la toiture des services techniques : 2 355 € HT
- Panneaux de signalisation : 568 € HT
- Bacs de rétention : 807 € HT

Enfin, la CCBC a avancé en 2018, près de 3 800 € en tant que maître d'ouvrage délégué, pour les opérations suivantes, qui se sont poursuivies en 2019 :

- la traverse départementale de la Commune de Janvilliers
- travaux d'éclairage public en ZI de Mondant
- travaux d'éclairage public et de trottoirs rue de la Molotte et rue des Glycines.

## **III.2.4 – CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

### **III.2.4.1 LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS**

#### **A – La médiathèque intercommunale**

La Médiathèque est installée au Centre La Rochefoucauld. Le bâtiment appartient à la Ville de Montmirail qui met à disposition de la CCBC, le 1<sup>er</sup> étage. La Médiathèque est gérée et animée par deux agents permanents de la CCBC, qui sont assistés régulièrement, par une équipe de 4 bénévoles.

Le public est accueilli 5 jours par semaine, avec 22 H hebdomadaires d'ouverture. 10 créneaux horaires sont réservés, 4 jours par semaine, à l'accueil des scolaires, avec mise en place d'ateliers spécifiques sur demande des professeurs. La médiathèque a par ailleurs mis en place des partenariats avec les crèches autour de l'heure du conte, le RAM, le collège de la Brie Champenoise, le Centre de loisirs, le CMPP, l'association «Jeux, Tu, On joue » et la BDM.

## NOMBRE D'INSCRITS ET FREQUENTATION

	2016	2017	2018	Evolution
Nombre d'inscrits	1 244	1 334	1 475	+10,5%
Dont emprunteurs actifs	480	520	538	+3,5%
Part des actifs / nombre d'inscrits	38,6%	38,6%	36,5%	-

Les inscriptions ont de nouveau augmenté de plus de 10% en 2018. Le nombre d'inscrits fréquentant régulièrement la médiathèque et empruntant des documents a également légèrement évolué. L'augmentation du nombre d'inscrits est directement liée à la gratuité de l'inscription et des prêts, qui a été mise en place à compter de juillet 2018.

Les inscrits actifs habitant le territoire de la CCBC représentent 88,6 % de la part totale d'inscrits actifs, contre 85 % en 2017. La répartition est également très proche sur l'ensemble des inscrits.

## NOMBRE DE PRETS

	2016	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
Nombre de prêts total	18 182	18 185	17 415	-4,2 %
Dont prêts public individuel	13 482	13 160	13 614	+3,4 %
<i>Prêts aux adultes</i>	6 565	6 104	6 559	+7,4 %
<i>Prêts aux enfants</i>	6 917	7 056	7 055	=
Part prêts individuels	74,2%	72,4%	72,4%	-2,4%
Dont prêts collectifs (scolaires, hôpital, dépôts...)	4 700	5 025	3 801	-24,3 %

Le nombre de prêts total a diminué de 4,2%, mais les prêts individuels sont au contraire en augmentation, quel que soit le public (adulte ou enfant). La baisse des prêts collectifs s'explique principalement par la fin des NAP à la rentrée 2018, puisque des groupes fréquentaient la médiathèque de façon régulière.

## ETATS DU FONDS PROPRE AU 31 DECEMBRE 2018

- ☞ 15 565 livres (8 573 pour adultes, 6 992 pour enfants), soit - 107 par rapport à 2017, mais avec 443 nouvelles acquisitions.
- ☞ 41 abonnements aux journaux et revues et quotidiens (contre 38 l'année précédente) dont 23 pour adultes et 18 pour enfants.
- ☞ 1 783 CD (-12) et 740 DVD (+ 125).
- ☞ Jeux de société

Le fond appartenant à la Médiathèque est complété par les documents prêtés par la bibliothèque départementale de la Marne (BDM), dont le catalogue est par ailleurs accessible en ligne.

Une mise en valeur du fond documentaire est faite tout au long de l'année par une présentation autour d'un thème d'actualité internationale, nationale ou locale.

La médiathèque comprend un espace équipé d'ordinateurs dédiés au public et offre depuis 2016 deux nouveaux services sur place : prêts de liseuses et prêts de jeux de société.

## ANIMATIONS ORGANISEES EN 2018

- Dédicace par Peter de Paris de son livre « Les Incroyables nouvelles », le 20 janvier 2018.
- Atelier de création de bande dessinée dirigé par M. Jean-Claude GIBERT, illustrateur de Babar, Mickey, Rocky, le 9 mars.
- Raconte-tapis « Roule galette » le 17 mars, dans le cadre de la Semaine de la Petite Enfance.
- Exposition « Prélude à la vie » organisée en partenariat avec la BDM du 3 au 31 mars.
- Jeux avec l'association « Jeux, Tu, On joue » le 16 mai et le 27 octobre.
- Animations « Partir en livre » le 19 juillet dans le jardin du Centre La Rochefoucauld, en partenariat avec la BDM et le Centre de loisirs de la CCBC.
- Atelier de l'été « Les dentelles de papier » du 24 juillet au 27 juillet.
- Concert d'Amélie Mc Candless le 9 octobre, dans le cadre du festival Place à la musique, organisé par la BDM.
- Dédicace par Yannick HALTEL de son livre « Les Yeux de Nina » le 20 octobre.
- Exposition « Charles Trenet », en partenariat avec Chant' Morin, du 27 novembre au 8 décembre.
- Rencontre-échange-chansons avec Eric FRASIAK, en partenariat avec Chant' Morin, le 28 novembre.
- Animations du Calendrier de l'Avent les 4 et 11 décembre.
- Visite de la Médiathèque par le CREF - CIBC le 13 décembre 2018.

La médiathèque organise tous les derniers mercredis du mois « L'heure du conte », destinée aux enfants, qui est suivie d'un atelier en rapport avec le thème du conte. Une « heure du conte » à destination des bébés lecteurs a également été mise en place par une bénévole, un samedi matin par mois.

## COÛT DE LA MEDIATHEQUE – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	26 244	Produits des services	1 862
Charges de personnel	75 334		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>101 578</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>1 862</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	1 181	FCTVA	207
<b>Total investissement</b>	<b>1 181</b>	<b>Total investissement</b>	<b>207</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>100 690</b>		

Le coût de fonctionnement de la médiathèque a augmenté de plus de 10 000 € entre 2017 et 2018. Cette évolution provient d'un décalage dans les dépenses d'entretien des locaux remboursées à la Commune de Montmirail, mais ne reflète pas une réelle augmentation, les dépenses restant relativement constantes. Les produits des services ont par contre diminué de moitié suite à la mise en place de la gratuité.

Le budget consacré à l'acquisition de documents s'est élevé à 11 400 €, et reste au même niveau que les années précédentes.

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat d'une imprimante multifonctions et d'un présentoir à DVD.

## B – L'école de musique intercommunale (EMI)

### COURS DISPENSES

L'école de musique comptait 73 élèves inscrits à la rentrée 2018 (contre 79 l'année précédente), soit 31 adultes, 35 enfants et adolescents de 8 à 18 ans, et 7 enfants de 4 à 7 ans, répartis dans les cours suivants :

Cours	Effectifs	Evol.
Piano classique	13 élèves	- 3
Batterie / Percussions	9 élèves	-4
Guitare classique	9 élèves	-1
Saxophone	8 élèves	-1
Violon	8 élèves	-1
Guitare électrique	5 élèves	-2
Basse électrique	3 élèves	+3
Flute traversière	3 élèves	+1
Clarinette	0 élèves	-2
Trompette	2 élèves	+1
Trombone	3 élèves	=

Les élèves adultes sont en augmentation (+9), les jeunes de 8 à 18 ans diminuent nettement (-15), et les enfants de 4 à 7 ans sont stables (+1). Les élèves fréquentant l'école de musique viennent majoritairement de la Marne (77%), suivie de l'Aisne (12%) et de la Seine et Marne (11%). 61% des élèves résident sur le territoire de la Brie Champenoise.

Les classes de violoncelle, et piano moderne Jazz, déjà fermées l'année précédente, n'ont pas pu être ouvertes en 2018/2019, faute d'élèves ou de professeur, et la classe de clarinette a été fermée. Un nouveau professeur de basse a cependant été recruté, ce qui a permis d'ouvrir de nouveau cette classe avec 3 élèves.

Les cours d'instrument sont complétés par une classe d'éveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans (3 élèves), une classe d'initiation musicale pour les enfants de 6 à 8 ans (5 élèves) et des classes de formation musicale regroupant 36 élèves au total.

Trois ateliers sont désormais proposés, afin de permettre aux élèves d'apprendre à jouer en groupe : un atelier « musiques actuelles », un atelier Battucada et un ensemble à vents. Ils regroupent 6 élèves (adolescents et adultes), chacun.

Enfin, des échanges avec les harmonies municipales sont mis en place chaque année, afin de permettre aux élèves ayant déjà des bases, de découvrir l'harmonie et d'apprendre à jouer en groupe. 7 élèves fréquentent toujours les XIII de Fromentières, et 1 élève l'Union Musicale de Montmirail. Les élèves mineurs participant aux harmonies bénéficient de la gratuité des cours de l'école de musique.

### MANIFESTATIONS ORGANISEES

Comme les années précédentes, l'école de musique a organisé :

- Un concert des élèves et des professeurs à l'église de Montmirail, le 23 mars 2018.
- Un mini-concert à la Maison de retraite.
- La fête de la musique sur la place Rémy Petit, le 27 juin 2018.
- L'Audition de fin d'année dans la Salle des fêtes de Boissy le Repos, le 30 juillet 2018.

Les élèves des classes d'instrument à vents ont par ailleurs participé au concert d'Éric Frasiak le 07 avril 2018 à l'église Saint Etienne, dans le cadre d'un projet porté par le CRESS du Grand Est, en partenariat avec Chant Morin.

### EXAMEN DE FIN DE CYCLE

L'école de musique a de nouveau présenté des élèves aux examens de fin de cycle. Sur les 8 élèves présentés en 2018, tous ont été reçus, dont 1 avec une mentions très bien, 2 avec une mention bien, et 5 avec une mention assez bien.

## TARIFS ET ORGANISATION APPLICABLES A LA RENTREE 2018

Les tarifs, qui n'avaient pas augmentés depuis trois ans, ont été modifiés à la rentrée 2018. Certaines modifications ont également été apportées à l'organisation des cours, afin de répondre aux attentes des élèves, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses :

- Des cours « atelier en groupe » ont été créés pour répondre à la demande d'élèves souhaitant apprendre à jouer à plusieurs, et qui ne sont pas satisfaits par un enseignement traditionnel.
- Une réduction a été instaurée pour les élèves suivant une formation « classique » solfège + instrument, et souhaitant également s'inscrire à un atelier.
- La durée des cours de formation musicale a été réduite à 1H, au lieu de 1H30 pour les deux premières années de formation.
- La durée des prêts d'instruments a été limitée à un an, la prolongation étant subordonnée à une révision de l'instrument aux frais de l'élève.
- La gratuité des cours pour les jeunes participants aux harmonies municipales a été reconduite.
- la politique de réduction tarifaire, en cas d'inscription de plusieurs membres de la même famille, a été maintenue.

Cours	Durée	Elèves faisant partie de la CCBC		Elèves extérieurs	
		Tarif trimestriel	Tarif annuel	Tarif trimestriel	Tarif annuel
Eveil et initiation musicale (4 à 8 ans)	45 min	35 €	105 €	55 €	165 €
Formation musicale + cours instrument enfant	1h / 1h30 30 min	140 €	420 €	180 €	540 €
Formation musicale + cours instrument adulte	1h / 1h30 45 min	170 €	510 €	210 €	630 €
Formation musicale seule	1h / 1h30	60 €	180 €	70 €	210 €
Instrument seul	45 min	110 €	330 €	140 €	420 €
Instrument seul	30 min	80 €	240 €	110 €	330 €
Atelier en groupe	60 min	80 €	240 €	110 €	330 €

## COÛT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE - ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	9 108	Produit des services	24 794
Charges de personnel	105 701	Subvention de fonctionnement	9 700
<b>Total fonctionnement</b>	<b>114 810</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>34 494</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	2 612	FCTVA	159
<b>Total investissement</b>	<b>2 612</b>	<b>Total investissement</b>	<b>159</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>82 769</b>		

Les charges à caractère général ont diminué de plus de 2 000 €. Des économies d'énergie ont été réalisées grâce au remplacement en septembre 2017, de l'ancienne chaudière à fuel de l'espace culturel André Guyot, par une chaudière gaz à condensation. Cette chaudière alimentait plusieurs sites, dont l'école de musique.

Les charges de personnel ont baissé de 10 000 €, puisque le nombre d'élèves et d'heures de cours ont diminué.

Les dépenses d'investissement comprennent l'installation d'une alarme incendie, ainsi des instruments et partitions.

Le solde global à financer par la CCBC s'élève à un peu moins de 83 000 € pour l'année 2018, et est en baisse de 5 000 €.

## C – L’espace culturel André Guyot

L’espace culturel André Guyot est mis à disposition de l’ELC (ESPACE CULTURE LOISIRS) à titre gracieux, par le biais d’une convention d’occupation de longue durée. La CCBC conserve 3 salles dans ce bâtiment, qui sont utilisées par le centre de loisirs de Montmirail et par l’école de musique. Une salle est également réservée à l’Union Musicale pour ses répétitions.

### COUT DE L’ESPACE CULTUREL ANDRE GUYOT – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	22 539	FCTVA	532
Charges de personnel	8 636	Autres produits de gestion courante	1 523
		Atténuations de charge	811
<b>Total fonctionnement</b>	<b>31 175</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 866</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations incorporelles	1 198	FCTVA	205
Immobilisations corporelles	2 120		
<b>Total investissement</b>	<b>3 318</b>	<b>Total investissement</b>	<b>205</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>31 422</b>		

Les charges de fonctionnement de l’espace culturel André Guyot ont diminué de 29% entre 2017 et 2018, soit près de 10 000 €, dont 3 000 € lié aux économies d’énergie réalisés grâce à la nouvelle chaudière. Les dépenses d’entretien du bâtiment ont par ailleurs été plus limitées que l’année précédente, seules une mise aux normes électriques et une réparation en toiture ayant été nécessaire.

En investissement, un diagnostic amiante avant travaux a été réalisé en prévision des travaux de réhabilitation du bâtiment qui sont prévus en 2021/2022, et un plafond coupe-feu a été mis en place dans la chaufferie.

## D – Les équipements sportifs

La CCBC gère le complexe sportif de Montmirail et la salle de judo. Le terrain de foot de Le Gault-Soigny a également été reconnu comme étant d’intérêt communautaire par délibération du 11 décembre 2018, et relève depuis des équipements gérés par la CCBC.

### COUT DU COMPLEXE SPORTIF – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	54 354	FCTVA	144
Charges de personnel	8 890	Autres produits de gestion courante	44
<b>Total fonctionnement</b>	<b>63 244</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>188</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	23 558	FCTVA	3 865
		Subventions	3 926
<b>Total investissement</b>	<b>23 558</b>	<b>Total investissement</b>	<b>7 791</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>78 823</b>		

Les dépenses de fonctionnement consacrées au stade et au gymnase ont diminué de 13% entre 2017 et 2018, soit - 9 000 €, car les dépenses au titre de l’entretien des terrains de foot et du gymnase ont été moins élevées.

Un investissement de plus de 23 500 € a par contre été fait, pour améliorer l’éclairage du terrain d’honneur. Ces travaux ont été retenus dans le contrat de ruralité, et ont ainsi été financés pour près de 4 000 € par la DETR.

## COUT DU JUDO – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	4 803	FCTVA	58
Charges de personnel	2 741		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>7 544</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>58</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	13 397	FCTVA	2 286
<b>Total investissement</b>	<b>13 397</b>	<b>Total investissement</b>	<b>2 286</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>18 597</b>		

Les dépenses de fonctionnement consacrées au judo ont diminué d'un peu plus de 1 000 €. Cette baisse provient principalement des économies d'énergie réalisées grâce au remplacement de la chaudière qui a coûté près de 14 000 € en investissement.

### III.2.4.2 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Suite à la mise à jour des statuts issus de l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2018, la compétence « scolaire » a été redéfinie et répartie sous deux items, conformément à la législation :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement, qui fait partie des compétences optionnelles des Communautés de Communes.
- Fonctionnement des écoles, qui fait partie des compétences facultatives.

Cette nouvelle définition est sans incidences sur l'organisation de la CCBC dans le domaine scolaire, ni sur les compétences exercées, ou les dépenses prises en charge. Le présent paragraphe présente cependant la compétence scolaire sous l'aspect des bâtiments mis à disposition, le fonctionnement des écoles sous l'angle de la scolarité étant abordé plus loin.

Les écoles publiques étaient réparties comme suit sur le territoire de la CCBC, à la rentrée 2018 :

- Une école élémentaire et une école maternelle à Montmirail.
- Une école élémentaire et une école maternelle, regroupées en école primaire à Fromentières.
- Un RPID comprenant une école élémentaire à Charleville, une école élémentaire et une école maternelle à Le Gault-Soigny. Le regroupement des écoles de Charleville et de Le Gault-Soigny a été mis en place à la rentrée 2018, suite à la décision de la CCSSOM de fermer l'école de Lachy, qui était auparavant regroupée avec celle de Charleville.

## COUT ECOLE MATERNELLE MONTMIRAIL – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	28 085	Produits des services	27 968
Charges de personnel	146 511	FCTVA	306
<b>Total fonctionnement</b>	<b>173 596</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>28 274</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	2 059		
<b>Total investissement</b>	<b>2 059</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>147 381</b>		

Les charges de personnel représentent plus de 84% des dépenses réelles de fonctionnement sur cette école où sont affectées 1 ATSEM + 5 agents de service scolaire (soit 1 par classe).

Les produits des services correspondent au remboursement de frais de scolarité par les Communes extérieures à la CCBC. Ils ont augmenté de près de 8 000 € puisque les élèves de Dhuys et Morin en Brie, Rozoy Belleville et Vendières font partie de la carte scolaire depuis la rentrée 2018.

Les immobilisations corporelles comprennent l'achat d'un tableau et de mobilier, dont du mobilier adapté pour accueillir un enfant handicapé.

#### COUT ECOLE MATERNELLE FROMENTIERES – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	14 059	Autres produits de gestion courante	583
Charges de personnel	57 340	Atténuations de charge	322
<b>Total fonctionnement</b>	<b>71 399</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>905</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>70 494</b>		

Les charges de personnel représentent 80% des dépenses réelles de fonctionnement sur cette école, où sont affectés 2 agents de service scolaire (soit 1 par classe). La CCBC a perçu un soutien de 583 € par le FIPHP pour une adaptation de poste nécessitée, par les problèmes de santé d'un agent de service scolaire.

Aucun investissement n'a été réalisé pour l'école maternelle de Fromentières en 2018.

#### COUT ECOLE MATERNELLE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	6 945		
Charges de personnel	23 955		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>30 900</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	1 330	FCVTA	32
<b>Total investissement</b>	<b>1 330</b>	<b>Total investissement</b>	<b>32</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>32 198</b>		

Les charges de personnel représentent 77% des dépenses réelles de fonctionnement sur cette école, où était affectée 1 seule ATSEM en 2018 pour la classe PS/MS. Ont été achetés en investissement des chaises, un lave-linge, et des rideaux occultant.

#### COUT ECOLE ELEMENTAIRE MONTMIRAIL – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	61 132	Produits des services	12 630
Charges de personnel	75 962	FCTVA	1 425
		Atténuations de charge	6 694
<b>Total fonctionnement</b>	<b>137 094</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>20 749</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	53 427	FCTVA	39 928
		Subventions d'investissement	16 134
<b>Total investissement</b>	<b>53 427</b>	<b>Total investissement</b>	<b>56 062</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>113 710</b>		

Les charges de personnel représentent 55% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont diminué de 7 000 € par rapport à l'année précédente car deux agents titulaires ont été malades plusieurs semaines, et n'ont pas été intégralement remplacés.

En investissement, 2 salles de classe ont été rénovées, et une VMC a été installée dans l'aile gauche du bâtiment. La clôture côté rue a été remplacée, ainsi que la couverture de l'ancienne cantine.

La subvention d'investissement correspond au soutien accordé par le fond interministériel de prévention de la Délinquance pour les aménagements réalisés l'année précédente, au titre de la sécurisation des établissements scolaires.

#### COUT ECOLE ELEMENTAIRE FROMENTIERES – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	20 762	Dotations	1 500
Charges de personnel	9 475	FCTVA	642
<b>Total fonctionnement</b>	<b>30 237</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 142</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	1 720	FCTVA	2 939
<b>Total investissement</b>	<b>1 720</b>	<b>Total investissement</b>	<b>2 939</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>26 876</b>		

L'école élémentaire de Fromentières a bénéficié d'une dotation de 1 500 € au titre du plan bibliothèque pour acheter des livres. La CCBC a équipé l'école de deux nouveaux ordinateurs portables.

#### COUT ECOLE ELEMENTAIRE CHARLEVILLE – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	11 953	Produits des services	4 736
Charges de personnel	6 062	FCTVA	83
<b>Total fonctionnement</b>	<b>18 015</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>4 819</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	6 447		
<b>Total investissement</b>	<b>6 447</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>19 643</b>		

Les produits des services correspondent au remboursement des frais scolaires par la CCSSOM pour les élèves de Lachy qui dépendaient de l'école Charleville jusqu'en juillet 2018. La CCBC a équipé l'école de deux classes mobiles, d'un abri de jardin pour ranger le matériel de sport et de jardinage, et l'aspirateur a été remplacé.

#### COUT ECOLE ELEMENTAIRE LE GAULT-SOIGNY – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	9 232		
Charges de personnel	10 774		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>20 006</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	1 475	FCTVA	622
<b>Total investissement</b>	<b>1 475</b>	<b>Total investissement</b>	<b>622</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>20 859</b>		

Les charges à caractère général ont diminué de 4 000 €. Les principaux postes concernés sont l'électricité (- 1 400 €) et les transports collectifs (- 1 800 €), puisque suite au retour à la semaine de 4 jours, la navette mise en place le mercredi midi vers le centre de loisirs de Montmirail a été supprimée, et des temps d'attente sur le temps de pause méridienne ne sont plus facturés.

La CCBC a équipé l'école d'un nouvel ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur.

### **CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE DE MONTMIRAIL**

Les travaux de construction de la nouvelle école maternelle de Montmirail, qui avaient démarré en août 2017, se sont poursuivis pendant toute l'année 2018, avec un achèvement au printemps 2019.

Pour mémoire le coût total de l'opération, tous travaux et prestations comprises, s'est élevé à 3 709 000 € HT, dont 3 212 700 € pour la part travaux.

Une nouvelle subvention de 200 000 € a été attribuée par l'Etat au titre de la DETR 2018, soit un total de 1 276 077 € de subventions obtenues, plus 959 000 € de fonds de concours, répartis comme suit :

- Département de la Marne	751 155 €
- Etat - DETR	400 000 €
- CAF de la Marne	83 722 €
- Etat - DSIL 2017	41 200 €
- Fonds de concours Montmirail	950 000 €
- Fonds de concours Rieux	9 000 €

La CCBC a mandaté 2 875 011 € de dépenses sur cette opération en 2018, et a perçu 1 490 561 € de subventions et fonds de concours.

### **III.2.5 – ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Dans le cadre de cette compétence, la CCBC adhère au CLIC (centre local d'information et de coordination) du Pays de Brie et Champagne basé à Sézanne, qui est un guichet d'accueil, d'information et de coordination pour les retraités, les personnes âgées, et leur entourage. La cotisation 2018 s'est élevée à 0,90 € par habitant (référence INSEE 2017), soit 7 625 € au total.

La CCBC adhère également à la Mission locale des Pays d'Epervain, Brie et Champagne qui est un espace d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, pour aider les jeunes de 16 à 25 ans, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle. La cotisation s'est élevée à 1,45 € par habitant de la CCBC en 2018, comme l'année précédente, soit 11 082,35 €.

### **III.2.6 – ASSAINISSEMENT**

#### **A – Assainissement collectif des eaux usées**

La CCBC assure la collecte et le traitement des eaux usées de la Commune de Montmirail (y compris les hameaux de Hochecourt, l'Echelle le Franc, Courbeteaux, Mondant, et une partie du hameau de Fontaine-Essarts), et des Communes de Rieux et de Janvilliers qui disposent d'un assainissement collectif. Le périmètre du service a été étendu courant 2017 à une partie de la Commune de Vauchamps, qui est maintenant dotée d'un réseau collectif sous les rues de l'Eglise et de la Victoire, et d'une station de filtration plantée de roseaux d'une capacité de 400 E.H. La réalisation de la deuxième tranche du projet, qui permettra le raccordement du reste de la Commune à l'assainissement collectif, a démarré en 2019.

#### **DONNEES PRINCIPALES DU SERVICE**

Le service de l'assainissement est géré en régie. Les données techniques concernant les réseaux et les équipements, les opérations d'entretien, le nombre d'abonnés, etc... sont disponibles dans le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

## **PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le prix de l'assainissement a été augmenté d'un peu moins de 10 cts/m<sup>3</sup> en 2018.

Il a été fixé par le Conseil Communautaire à 1,92 € HT/m<sup>3</sup> (au lieu de 1,8245 € HT/m<sup>3</sup>), plus un abonnement annuel de 20 € HT. S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA, soit un prix de l'assainissement égal à 2,4988 € TTC/m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Malgré l'augmentation du prix au m<sup>3</sup> de l'assainissement votée en 2018, le prix TTC a diminué de 1 cts/m<sup>3</sup> car l'AESN a diminué la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte. Celle-ci est en effet passée de 0,24 à 0,185 €/m<sup>3</sup>.

Le prix de l'assainissement est revalorisé tous les semestres, par application d'une formule de révision identique sur l'ensemble du territoire.

## **PFAC**

La PFAC a été instaurée par la CCBC en juillet 2014, afin d'aider au financement des travaux d'assainissement collectif en projet. Elle a été fixée forfaitairement à 1 000 €, non assujetti à la TVA, et est payable en deux fois. Cette participation est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique. Elle est due aussi bien pour les immeubles réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public, que pour les immeubles préexistants à la construction du réseau.

La PFAC perçue en 2018 auprès des nouveaux abonnés de Vauchamps (rue de l'Eglise et rue de la Victoire) pour la seconde part, a généré 24 000 € de recettes de fonctionnement.

## **INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018**

L'année 2018 a été principalement consacrée à préparer la deuxième tranche de travaux d'assainissement de la Commune de Vauchamps, qui a démarré début 2019. La première tranche a été soldée, pour 44 602 € HT de dépenses.

Les autres investissements ont compris :

- L'acquisition du terrain d'emplacement de la station de Vauchamps pour 4 262 € HT (honoraires compris).
- Divers travaux sur réseaux d'assainissement pour 25 058 € HT, dont la création d'un regard visitable sur réseau de collecte rue de Chalons à Montmirail.
- Divers travaux et équipements sur les stations de traitement, pour 17 128 € HT, dont la mise en place d'un point d'autosurveillance supplémentaire à la STEP de Montmirail.

## **SUBVENTIONS PERÇUES EN 2018**

L'Etat (DETR) et l'AESN ont versé 161 655 € au titre des subventions précédemment accordées pour la 1<sup>ere</sup> tranche des travaux d'assainissement collectif de Vauchamps.

## **B – Assainissement non collectif**

La CCBC est compétente pour le contrôle des installations individuelles, dans le cadre du SPANC, sur le reste du territoire, qui est en assainissement autonome.

La CCBC a instruit 17 dossiers de demande d'installations ANC, délivré 115 certificats de conformité ou non-conformité (dont 3 situés en PPR) en 2018, contre 26 et 112 l'année précédente. 10 certificats de bonne exécution, suite à des travaux de mise en conformité, ont également été délivrés. L'activité du service reste constante.

Les contrôles d'assainissement individuel donnent lieu au paiement par les usagers d'une redevance de 100 € par contrôle.

## **C – Assainissement des eaux pluviales**

L'entretien des réseaux d'eaux pluviales est géré en régie par la CCBC qui fait intervenir son propre personnel, ou des entreprises extérieures, en fonction de la nature des prestations à réaliser. Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'assainissement pluvial s'élèvent à 20 381 € TTC en 2018 (hors charges de personnel qui ne peuvent pas être individualisées du service voirie), contre 3 142 € TTC l'année précédente. Elles correspondent essentiellement à l'entretien des réseaux : dérasement, hydro-curage, ITV, etc...

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 660 € TTC, contre 116 492 € TTC l'année précédente. Elles comprennent la création d'un réseau d'assainissement pluvial à Roussat, et la création de divers regards et caniveaux grille à Montmirail.

Le faible montant des investissements réalisés sur l'assainissement pluvial en 2018 est dû à la défaillance des entreprises. En effet, divers travaux d'assainissement pluvial étaient prévus au budget, et ont été commandés, sur les Communes de Bergères sous Montmirail, Le Gault-Soigny, Mécringes, Morsains, Tréfols, pour un montant total de 54 300 € TTC. Mais ces travaux ont dû être reportés en restes à réaliser, et les entreprises n'ont honoré les commandes passées qu'en 2019.

Les travaux d'assainissement pluvial réalisés par la CCBC sont financés par les Communes membres en bénéficiant, à hauteur de 50% du montant H.T, subventions déduites le cas échéant. La Commune de Montmirail a versé un fonds de concours de 4 852 € pour les travaux d'assainissement pluvial réalisé par la CCBC en 2018.

### **III.2.7 – EAU POTABLE**

La CCBC est compétente pour assurer le traitement et la distribution publique de l'eau potable, ainsi que l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations. Le service public de distribution d'eau potable est assuré en régie sur la Commune de Montmirail, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sur la Commune de Le Gault Soigny (à l'exception du hameau de Soigny rattaché au contrat d'affermage en cours), ainsi que sur le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval, qui regroupait les communes de Mécringes, Morsains, Tréfols, Rieux et Le Vézier.

Le service en régie est assisté par LA LYONNAISE DES EAUX et la SAUR, qui interviennent dans le cadre de deux marchés de prestations de services, pour assurer les entretiens et réparations nécessitant des équipements et/ou compétences que la CCBC ne possède pas en interne. LDE intervient sur commandes de la CCBC, sur le secteur de Montmirail et Le Gault Soigny. SAUR intervient sur le périmètre de l'ancien SAEP de Bonneval, ce marché ayant été automatiquement transféré à la CCBC à la dissolution du syndicat.

Le reste du territoire est géré par LA LYONNAISE DES EAUX, par le biais d'un contrat d'affermage conclu en janvier 2010, pour une durée de 12 ans.

### **DONNEES PRINCIPALES DU SERVICE**

Les données techniques concernant les ressources, les volumes produits et facturés, le nombre d'abonnés, les rendements de réseaux, les opérations d'entretien, etc... sont disponibles dans le rapport annuel 2018 de la CCBC sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, et dans le rapport annuel 2018 du délégataire.

### **PRIX DE L'EAU EN 2018**

Le prix de l'eau, qui n'avait pas augmenté depuis 2013 (hors revalorisation semestrielle), a été revu par délibération du 14 avril 2018.

#### Décomposition du prix de l'eau - Secteur en régie :

- Abonnement annuel : 57 € HT.
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable : 1,46 € HT/m<sup>3</sup> (contre 1,3136 € HT/m<sup>3</sup> en 2017).
- S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA (5,5%), soit un prix de 2,4022 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2018, contre 2,4052 € TTC /m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2017. La redevance de l'AESN pour pollution est en effet passée de 0,38 à 0,22 €/m<sup>3</sup>, grâce à l'engagement de la CCBC dans une démarche de diagnostic des réseaux, et de renouvellement de certains équipements.

#### Décomposition du prix de l'eau - Secteur affermé :

- Abonnement annuel LDE : 45,96 € HT
- Abonnement annuel CCBC : 12,00 € HT (contre 10,42 € HT en 2017)
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable LDE : 1,2949 € HT/m<sup>3</sup>
- Part proportionnelle du prix de vente du mètre cube d'eau potable CCBC (surcharge) : 0,19 € HT/m<sup>3</sup> (contre 0,0521 € HT/m<sup>3</sup> en 2017)
- S'ajoutent aux montants susvisés, les redevances de l'agence de l'eau et la TVA (5,5%), soit un prix total de 2,449 € TTC/m<sup>3</sup>, au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le prix de l'eau est revalorisé tous les semestres par application d'une formule de révision identique sur l'ensemble du territoire.

### **PROTECTION DE LA RESSOURCE ET AMELIORATION DES RENDEMENTS**

La CCBC s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de protection règlementaire de tous les captages d'eau potable de son territoire, qui a permis de définir et de rendre opposable les périmètres de protection des ouvrages concernés. L'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des sources de Le Thoult-Trosnay a été délivré le 18 avril 2018.

En 2018, seule la procédure de protection du captage de Le Gault Soigny restait à terminer. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du captage a eu lieu du 03 au 21 décembre 2018. L'arrêté préfectoral de DUP a été délivré l'année suivante.

Par ailleurs, la CCBC a démarré en novembre 2018, deux études diagnostic des réseaux d'eau potable sur le secteur de Le Gault-Soigny, et le secteur de l'ex SAEP de la vallée de Bonneval. Ces études sont destinées à :

- Améliorer la connaissance de ces réseaux et de leur fonctionnement en vue de rechercher les fuites et d'améliorer le rendement ;
- Prévoir les besoins futurs en termes de quantité ;
- Etudier les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau, notamment sur le réseau de Le Gault-Soigny ;
- Elaborer un programme prévisionnel de renouvellement des équipements et réseaux.

Ces études coutent environ 25 000 € HT chacune, et sont subventionnées à 50% par l'AESN. Elles font partie d'un plan d'actions mis en place à la demande de l'AESN, qui a permis de diminuer le taux des redevances de l'AESN applicable sur le territoire, comme vu supra.

### **INVESTISSEMENTS REALISES EN 2018**

Les principaux investissements réalisés en eau potable en 2018 sont les suivants :

- Remplacement du réseau AEP rue de la Molotte et rue des Glycines à Montmirail, dans le cadre du projet d'aménagement VRD mené conjointement avec la Ville de Montmirail (voir § III.2.3), pour 80 435 € HT.
- Remplacement du réseau AEP rue du Gué à Montmirail, pour 39 450 € HT. Ce remplacement de réseau fait également partie du plan d'actions demandé par l'AESN.
- Mise en place et remplacement de divers équipements, pour un total de 61 954 € HT, comprenant notamment des reprises de branchement plomb, l'installation d'un surpresseur dans le réservoir de Fromentières, l'installation d'échelle sécurisée dans les réservoirs de Leuze et Le Vézier, l'achat de compteurs.

## SUBVENTIONS PERÇUES EN 2018

La CCBC a touché en 2018, 4 066 € de subventions de l'AESN pour les procédures de DUP en cours dans le cadre de la protection des captages.

La Ville de Morsains a attribué un fonds de concours de 2 457,50 € HT à la CCBC pour le remplacement de l'échelle à crinolines du réservoir de Leuze.

### III.3 – COMPETENCES FACULTATIVES

---

#### III.3.1 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Cette compétence comprend tout ce qui est nécessaire et contribue au bon fonctionnement des écoles, et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : mise à disposition des ATSEMS et personnel d'entretien, fournitures scolaires, fourniture des fluides, nettoyage des locaux, cours de natation, subventions des voyages et sorties scolaires, subventions aux coopératives scolaires et associations de parents d'élèves, etc...

Des évolutions structurantes ont impactées le domaine scolaire en 2018 et notamment :

- Le retour à la semaine d'enseignement de 4 jours à partir de la rentrée 2018, qui avait été décidé par le Conseil Communautaire, par délibération du 05 décembre 2017. Cette décision a été prise en accord avec le corps enseignant. La nouvelle modification des rythmes scolaires a mis fin aux nouvelles activités périscolaires, mises en place en 2015.
- L'accueil, dans les écoles maternelles et élémentaires de Montmirail, des élèves des Communes de Dhuy et Morin en Brie, Rozoy-Bellevalle, Vendières, et l'Epine aux Bois. Cette décision a également été prise en décembre 2017, sur demande des communes concernées, et a pris effet à la rentrée scolaire 2018/2019.
- La création d'un RPID entre les écoles de Le Gault-Soigny et Charleville, à compter de la rentrée 2018/2019, en raison de la fermeture de l'école de Lachy décidée par la CCSSOM. Un fonctionnement sous forme de RPID a été retenu, car ni l'école de Charleville, ni celle de Le Gault-Soigny, ne sont suffisamment dimensionnées et équipées pour accueillir l'ensemble des élèves concernés dans de bonnes conditions.

#### REPARTITION DES EFFECTIFS A LA RENTREE 2018

<b>ECOLES MATERNELLES</b>	<b>Effectifs totaux</b>	<b>Effectifs CCBC</b>	<b>Hors CCBC</b>
Maternelle Montmirail	139	106	33
Maternelle Fromentières	47	47	0
Maternelle Le Gault Soigny	40	40	0
<b>Total Maternelles</b>	<b>226</b>	<b>193</b>	<b>33</b>
<b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>	<b>Effectifs totaux</b>	<b>Effectifs CCBC</b>	<b>Hors CCBC</b>
Elémentaire Montmirail	270	200	70
Elémentaire Fromentières	93	93	0
Elémentaire Charleville	39	38	1
Elémentaire Le Gault Soigny	16	16	0
<b>Total élémentaires</b>	<b>418</b>	<b>347</b>	<b>71</b>
<b>TOTAL</b>	<b>644</b>	<b>540</b>	<b>104</b>

Le total des effectifs a augmenté de seulement 9 élèves entre la rentrée scolaire 2017 et celle de 2018, malgré l'arrivée d'une partie des élèves du sud de l'Aisne. La part des élèves de la CCBC représente 84% des effectifs en 2018 contre presque 90% en 2017.

## COÛT DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE LA CCBC PAR ÉLÈVE

nombre d'élèves en maternelle	226	nombre d'élèves en élémentaire	418
Eau	13,32	Eau	8,66
EDF	21,11	EDF	39,19
Combustible	68,25	Combustible	27,49
Alimentation	0	Alimentation	0
Pharmacie	0,89	Pharmacie	0,34
Fourniture entretien	20,27	Fourniture entretien	11,01
Petit équipement	2,57	Petit équipement	10,30
Fournitures scolaires	32,54	Fournitures scolaires	44,86
Entretien bâtiments, assurance, maintenance	34,51	entretien bâtiments, assurance, maintenance	65,69
Services extérieurs (téléphone, transport et entrées piscine)	27,47	Services extérieurs (téléphone, transport et entrées piscine)	39,07
Charges de personnel	999,35	Charges de personnel	228,66
Services supports		Services supports	
<b>TOTAL / élève - Ecoles maternelles</b>	<b>1 267,80</b>	<b>TOTAL / élèves - Ecoles élémentaires</b>	<b>522,77</b>
<i>Coût 2017 pour mémoire</i>	<i>1 471,98</i>	<i>Coût 2017 pour mémoire</i>	<i>526,24</i>
<b>COÛT TOTAL 2018 : 505 040,66</b>			

Le coût de fonctionnement est en baisse de 13,8%, par élève scolarisé en maternelle, et reste relativement stable pour les élèves scolarisés en élémentaire. La diminution du coût moyen d'un élève de l'école maternelle s'explique :

- par la fermeture d'une classe à l'école maternelle de Montmirail en 2017/2018, qui a entraîné la réaffectation d'un poste d'ATSEM vers un autre service, et généré une baisse des charges de personnel en école maternelle
- par la hausse des effectifs (32 maternelles en plus) qui entraîne une répartition des charges fixes sur d'avantage d'élèves.

Le coût moyen de fonctionnement des écoles sert de base à la récupération des charges de fonctionnement en année n+1, sur les communes extérieures à la CCBC, qui ont des élèves scolarisés sur le territoire de la CCBC suite à des dérogations. Le montant total perçu en 2018, au titre des remboursements de frais scolaires (sur la base du CA 2017) s'est élevé à 45 333 €.

Ce coût est également utilisé pour calculer la dotation attribuée à l'école privée Jeanne d'Arc, qui s'est élevée à 121 182,72 € pour l'année scolaire 2018/2019, contre 137 579,34 € pour l'année scolaire 2017/2018. La baisse (12%) provient à la fois de l'évolution du coût des élèves, et de l'évolution des effectifs de l'école Jeanne d'Arc, soit - 1 élèves de la CCBC en maternelle, et - 6 élèves de la CCBC en élémentaire.

### VOYAGES ET PROJETS SCOLAIRES

La CCBC a participé au financement :

- D'une classe de découverte du milieu montagnard organisée du 26 au 31 mars 2018, à Albiez le Vieux en Savoie, pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Charleville, à hauteur de 1 500 € ;
- D'une classe de découverte du milieu marin, organisée du 16 au 20 avril 2018, à Tourlaville dans la Manche, pour les élèves de CE1 de l'école de Montmirail, à hauteur de 3 600 € ;
- D'une classe de découverte organisée du 19 au 22 juin 2018 en Normandie, pour les élèves de CE2 et CM2 de l'école Jeanne d'Arc, à hauteur de 3 100 €.

## SUBVENTIONS VERSEES

La CCBC a également versé les subventions suivantes en 2018, dans le cadre des affaires scolaires :

- ⇒ 2 055,80 € au total, en direction des coopératives scolaires, soit 3,80 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 487,20 € au total, aux associations de parents d'élèves légalement constituées sur le territoire, soit 0,60 € par élève de la CCBC.
- ⇒ 200 € à l'association de prévention routière.

### III.3.2 – CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES

#### A – Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire de la CCBC est composé de 3 sites :

- La cantine de l'école élémentaire de Montmirail qui, jusqu'à la rentrée 2019, accueillait également les élèves demi-pensionnaires de l'école maternelle de Montmirail, et les enfants inscrits en centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances. Cette structure est ouverte au personnel de la CCBC et aux enseignants. Ce site a accueilli en 2018 environ 185 enfants en période scolaire, et une trentaine d'enfants les mercredis et pendant les vacances. Les effectifs en semaine ont augmenté d'une quinzaine d'enfants entre 2017 et 2018.
- La cantine de l'école Fromentières qui accueille les maternelles et les élémentaires de l'école, soit environ 96 enfants, avec des effectifs stables.
- La cantine de l'école de Le Gault Soigny, qui depuis septembre 2018, accueille les élémentaires et les maternelles de l'ensemble du RPID Le Gault-Soigny – Charleville, dans la salle Garlande mise à disposition par la Commune, soit environ 60 enfants, avec des effectifs stables. Une navette fonctionne entre les deux écoles le midi, pour transporter les enfants vers la cantine.

Les repas sont livrés en liaison froide pour les trois cantines par la société ELIOR, titulaire du marché en cours depuis la rentrée 2016/2017.

En 2018, la CCBC a rénové la cantine de Montmirail et le gymnase scolaire attenant. Ces travaux étaient indispensables en raison de la vétusté de la toiture, qui fuyait régulièrement. Une réflexion plus complète a été menée à cette occasion, afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment, le confort général des utilisateurs, et les conditions d'accueil des élèves. Ce projet a été réalisé pendant l'été 2018 et a coûté près de 152 000 € HT, toutes prestations comprises. Il a été subventionné par la DSIL à hauteur de 40%, soit un peu plus de 60 000 €.

#### COUT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE MONTMIRAIL – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	77 625	Produits des services	100 805
Charges de personnel	95 194	FCTVA	103
		Atténuations de charges	6 591
<b>Total fonctionnement</b>	<b>127 819</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>107 499</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	2 207	FCTVA	1 176
Immobilisations en cours	192 570	Subventions	50 508
<b>Total investissement</b>	<b>194 777</b>	<b>Total investissement</b>	<b>51 684</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>163 413</b>		

Les charges à caractère général ont augmenté de 2 000 € : achat de repas supplémentaires lié à l'évolution des effectifs. Les charges de personnel représentent 74% du coût de fonctionnement.

Les produits des services ont augmenté de plus de 6 000 € en raison de l'augmentation des effectifs.

Les investissements, hormis la rénovation de la cantine vu supra, comprennent l'installation d'une alarme incendie et des équipements de cuisine.

#### COUT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE FROMENTIERES – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	39 322	Produits des services	56 266
Charges de personnel	30 734		
Charges exceptionnelles	126		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>70 182</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>56 266</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	727		
<b>Total investissement</b>	<b>727</b>	<b>Total investissement</b>	<b>0</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>14 643</b>		

Le coût du service est stable, avec un solde à financer en légère augmentation. Les investissements comprennent du mobilier et de l'équipement de cuisine.

#### COUT DU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE DE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	21 259	Produits des services	27 918
Charges de personnel	26 805		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>48 064</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>27 918</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>20 146</b>		

Les dépenses de fonctionnement sont stables. Les recettes ont augmenté de 6 000 €, en raison de l'harmonisation des tarifs (voir ci-après). Le solde à financer diminue donc de 23%. Il n'y a pas eu d'investissement sur ce service en 2018.

#### TARIFS 2018

Les tarifs ont été harmonisés sur l'ensemble des restaurations scolaires, en raison du retour à la semaine de 4 jours. Deux tarifs différents étaient en effet applicables auparavant, en fonction du temps de pause méridienne (plus court sur les écoles de Le Gault Soigny) et du temps de prise en charge des enfants, différenciée selon les modes d'organisation des NAP.

TRANCHE	TARIF
TRANCHE 1 (revenu mensuel < 1500 €)	4,20 €
TRANCHE 2 (revenu mensuel compris entre 1 500 € et 3 000 €)	4,30 €
TRANCHE 3 (revenu mensuel > à 3 000 €)	4,50 €
FREQUENTATION OCCASIONNELLE AU TICKET	5,00 €

## B – Transport scolaire

Dans le cadre de sa compétence transport scolaire, la CCBC coordonne le service avec la région Grand-Est, qui a la compétence transport et est chargé de son organisation et sa gestion au premier rang.

Le transport est assuré par le biais d'un marché passé par la région auprès du transporteur privé, REGNAULT AUTOCARS, et le Syndicat SIS de Sézanne. La CCBC participe au financement, à hauteur de 10% des frais engagés par la Région. Elle assure également la surveillance dans les cars scolaires, par le biais de 7 agents à temps non complet. La CCBC récupère une partie des charges générées par le service transport scolaire (participation au transport, frais administratifs et charges de personnel) sur les communes extérieures de Seine et Marne et de l'Aisne qui utilisent les circuits.

### COÛT DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	47 736	Subventions et participations	26 004
Charges de personnel	105 004	Atténuations de charges	1 324
<b>Total fonctionnement</b>	<b>152 740</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>27 328</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	3 258	FCTVA	567
<b>Total investissement</b>	<b>3 258</b>	<b>Total investissement</b>	<b>567</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>128 103</b>		

Le coût du service transport est stable. Les charges de personnel représentent 69% des dépenses réelles de fonctionnement, mais sont de nouveau subventionnées par la Région qui a versé près de 15 000 € pour l'accompagnement dans les cars. La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement s'est élevée à un peu plus de 11 000 €.

En investissement, un abribus a été installé à l'arrêt de Champgillard (Tréfol) qui en était dépourvu.

## C – Accueils périscolaires

Chaque pôle scolaire propose un accueil périscolaire matin et soir. Les trois structures sont situées à Montmirail, à Fromentières, et à Le Gault-Soigny. La structure de Montmirail dénommée « l'Île aux enfants » fonctionne également en tant qu'accueil de loisirs le mercredis et pendant les vacances.

Le service est financé par la participation des familles, et les subventions de fonctionnement de la CAF versées dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Le CEJ a été renouvelé en 2016 pour une durée de 4 ans.

### EFFECTIFS MOYENS 2018

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans	Total
<b>Service périscolaire de Fromentières</b>			
Effectifs moyens le matin	15	20	35
Effectifs moyen le soir	16	17	33
<b>Service périscolaire de Le Gault Soigny</b>			
Effectifs moyens le matin	4	6	10
Effectifs moyen le soir	5	6	11
<b>Service périscolaire de Montmirail</b>			
Effectifs moyens le matin	10	22	32
Effectifs moyen le soir	7	16	23

Le nombre d'enfants fréquentant l'accueil périscolaire de Fromentières a fortement augmenté avec 9 enfants supplémentaires le matin, et 13 le soir en moyenne. Les effectifs de l'accueil périscolaire de Le Gault-Soigny sont stables avec une dizaine d'enfants accueillis en moyenne matins et soirs. Enfin l'accueil périscolaire de Montmirail a également augmenté sa fréquentation, notamment le soir avec 9 enfants supplémentaires en moyenne.

## TARIFS 2018

Les tarifs des accueils périscolaires, qui n'avaient pas été modifiés depuis 2014, ont été augmentés de 5 cts de l'heure, à compter de septembre 2018. La tarification s'applique par tranche, en fonction du revenu fiscal de référence. Un dégrèvement est appliqué aux familles inscrivant plusieurs enfants.

Tarifs services périscolaires			
TRANCHE	Revenu fiscal de référence mensuel	1 enfant	2 enfants et +
TRANCHE 1	< 1 500 €	1,95 € / heure	1,75 € / heure
TRANCHE 2	Compris entre 1 500 € et 3 000 €	2,20 € / heure	1,98 € / heure
TRANCHE 3	> 3 000 €	2,45 € / heure	2,20 € / heure

## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE / CLSH DE MONTMIRAIL – ANNEE 2018

Les informations ci-dessous concernent à la fois l'accueil périscolaire et le centre de loisirs de Montmirail, car les deux activités ont lieu dans la même structure, et les charges ne sont pas individualisées, en fonction du type d'activités.

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	34 892	Produits des services	71 204
Charges de personnel	109 386	Subventions de fonctionnement	39 034
Autres charges de gestion courante	250	Atténuations de charges	3 261
Charges exceptionnelles	119		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>144 647</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>113 499</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Immobilisations corporelles	3 230	FCTVA	868
		Subventions	972
<b>Total investissement</b>	<b>3 230</b>	<b>Total investissement</b>	<b>1 840</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>32 538</b>		

Les charges à caractère général sont stables et les charges de personnel ont diminué de près de 5 000 €. Deux adjoints d'animation ont en effet demandé une mise en disponibilité, ce qui a entraîné une réorganisation interne du service permettant de générer des économies, tout en maintenant les créneaux d'ouverture et en améliorant la qualité du service.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 9 000 €, cette évolution concerne tous les postes de recettes.

Les investissements comprennent le remplacement de l'alarme incendie, l'achat d'une imprimante, et d'un appareil photo numérique.

## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE DE FROMENTIERES – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	2 223	Produits des services	13 388
Charges de personnel	34 946	Subventions de fonctionnement	9 356
Charges exceptionnelles	114		
<b>Total fonctionnement</b>	<b>37 283</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>22 744</b>
<b>Solde à financer</b>	<b>14 539</b>		

Les charges de fonctionnement sont stables, alors que les recettes ont augmenté d'un peu plus de 6 000 €, car la CAF a versé le solde de la PSEJ 2017, plus un acompte 2018. Il n'y a pas eu d'investissement pour ce service en 2018. Le solde à financer a diminué de 6 000 €.

## COUT DU SERVICE PERISCOLAIRE DE LE GAULT SOIGNY – ANNEE 2018

Dépenses		Recettes	
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général	394	Produits des services	5 907
Charges de personnel	19 802	Subventions de fonctionnement	3 597
<b>Total fonctionnement</b>	<b>20 196</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>9 504</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>Solde à financer</b>	<b>10 692</b>		

Les charges à caractère général sont très faibles car l'accueil périscolaire est situé dans la classe de l'école maternelle de Le Gault-Soigny, et elles ne sont donc pas individualisées (notamment pour les fluides). Les produits des services ont diminué de 1 200 €. La PSEJ a par contre augmenté de 2 800 € pour les mêmes motifs qu'à Fromentières.

### III.3.3 – CONSTRUCTION, FONCTIONNEMENT, ENTRETIEN, ET GESTION DES EQUIPEMENTS, SERVICES ET ACTIVITES EXTRASCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 3 A 12 ANS

La CCBC accueille les enfants les mercredis, et pendant les vacances scolaire, dans le centre « l'île aux Enfants », située 28, rue du Faubourg de Paris à Montmirail.

#### EFFECTIFS MOYENS 2018

	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans	Total
<b>Centre de loisirs de Montmirail</b>			
Mercredis	13	24	37
Vacances de la Toussaint	14	16	30
Vacances de Noël	8	7	15
Vacances de Février	18	10	28
Vacances de Pâques	16	7	23
Vacances de Juillet	16	24	40
Vacances d'août	6	16	22

Le nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs a augmenté, en particulier les mercredis avec + 7 enfants accueillis en moyenne. Cette tendance se vérifie également pendant les petites vacances, dans une moindre mesure. Les effectifs du mois de juillet sont stables mais ceux du mois d'août qui étaient toujours très faibles ont augmenté de 10 enfants.

## TARIFS 2018

La modification des rythmes scolaires, à la rentrée 2018/2019, a nécessité d'ouvrir de nouveau la structure d'accueil collectif de mineurs « l'île aux enfants », les mercredis toute la journée. Son fonctionnement relevant de nouveau de l'accueil extrascolaire, comme pendant les vacances, le Conseil communautaire a décidé d'harmoniser les tarifs applicables les mercredis et les petites vacances, afin de faciliter la compréhension des familles, et la gestion de la régie de recettes.

La tarification s'applique par tranche, en fonction du revenu fiscal de référence. Un dégrèvement est appliqué aux familles inscrivant plusieurs enfants.

<b>TARIFS MERCREDIS ET PETITES VACANCES</b>				
<b>Allocataire CAF</b>	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Communes extérieures</b>
Tarif à la demi-journée				
Pour 1 enfant	5,75 €	6,25 €	7,00 €	8,00 €
Pour 2 enfants et plus	5,20 €	5,60 €	6,30 €	7,20 €
Tarif à la journée				
Pour 1 enfant	11,50 €	12,50 €	14,00 €	16,00 €
Pour 2 enfants et plus	10,35 €	11,25 €	12,60 €	14,40 €
<b>Allocataire MSA</b>	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>	<b>Communes extérieures</b>
Tarif à la demi-journée				
Pour 1 enfant	7,00 €	7,50 €	8,00 €	9,00 €
Pour 2 enfants et plus	6,50 €	7,00 €	7,50 €	9,50 €
Tarif à la journée				
Pour 1 enfant	14,00 €	15,00 €	16,00 €	18,00 €
Pour 2 enfants et plus	12,60 €	13,50 €	14,40 €	16,20 €

Les tarifs applicables pendant les grandes vacances n'ont pas été modifiés.

<b>Tarifs applicables pour une semaine d'accueil (5 jours) en centre de loisirs l'été</b>			
<b>CAF</b>	<b>1 enfant inscrit</b>	<b>2 enfants et plus inscrits (tarif applicable par enfant)</b>	<b>Cantine / jour / enfant</b>
Tranche 1	61,50 €	55,50 €	4,20 €
Tranche 2	63,50 €	57,00 €	4,30 €
Tranche 3	65,50 €	59,00 €	4,50 €
Communes extérieures	71,50 €	64,50 €	4,50 €
<b>MSA</b>			
Tranche 1	73,50 €	66,50 €	4,20 €
Tranche 2	75,50 €	68,00 €	4,30 €
Tranche 3	77,50 €	70,00 €	4,50 €
Communes extérieures	82,00 €	73,50 €	4,50 €

Le centre de loisirs « L'île aux Enfants » a organisé pour la quatrième année consécutive un mini-camp, qui a permis à 36 enfants de 8 à 12 ans, de partir pendant 5 jours à Santec dans le Finistère, au mois de juillet, pour un tarif de 340 € tout compris.

Par ailleurs, le CLSH a axé les activités du mois de juillet 2018 autour du théâtre pour les plus grands, et des marionnettes pour les plus petits, en montant un partenariat avec l'ELC. Les enfants ont notamment pu découvrir la pratique théâtrale avec des intervenants professionnels, qui sont intervenus bénévolement, et présenter un petit spectacle à la fin du stage. La CCBC a attribué une subvention de 250 € à l'ELC, pour soutenir cette intervention.

### III.3.4 – POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En plus de la mise à disposition de locaux, la CCBC intervient dans le domaine sportif et culturel en subventionnant les associations présentant un intérêt pour le territoire, et en particulier celles encadrant les jeunes. Les subventions au secteur associatif sont restées stables (+0,5%).

Associations	Aides diverses	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Evolution
AAPMA Les requins du petit Morin		315 €	300 €	240 €	-20%
Aloa Danse Twirl	Gymnase scolaire	-	405 €	495 €	+22,2%
Badminton Club	Gymnase	570 €	675 €	720 €	+6,7%
Brie Champagne Cyclotourisme	achat coupe	150 €	150 €	150 €	-
Chant Morin	Transport de matériel	1 750 €	1 900 €	1 900 €	-
Club des randonneurs Montmirailais		195 €	165 €	165 €	-
Entente sportive Le Gault Soigny		300 €	300 €	300 €	-
Espace Loisir Culture	Espace culturel + gymnase scolaire + location gymnase collège pour activités sportives	6 650 €	5 760 €	5 925 €	+2,9%
Foyer Corrobert- Margny- Verdon	Gymnase et stade	800 €	800 €	1 000 €	+25%
Judo Club	Dojo	1 500 €	1 500 €	1 200 €	-20%
L'avenir de Montmirail Basket	gymnase	615 €	1 000 €	900 €	-10%
Le Cochonnet Montmirailais	Terrain de pétanque	640 €	300 €	150 €	-50%
Les Hussards de Lasalle		500 €	245 €	230 €	-6,1%
Les XIII de Fromentières	Cours EMI gratuit pour les jeunes	660 €	675 €	675 €	-
Sporting Club Montmirailais	Stade + gymnase + vestiaire + entretiens terrains	2 630 €	2 937 €	2 865 €	-2,4%
Tennis Club		1 488 €	1 168 €	1 805 €	+ 54,5%
Tir Club	EDF	230 €	305 €	-	-100%
Union Musicale	Cours EMI gratuit pour les jeunes + salle répétition	645 €	690 €	660 €	-4,3%
<b>TOTAL</b>		<b>19 788 €</b>	<b>19 275 €</b>	<b>19 380 €</b>	<b>+0,5%</b>

### III.3.5 – DENEIGEMENT DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CCBC assure le déneigement des voies d'intérêt communautaire. Cette compétence qui était implicitement rattachée à la compétence voirie jusqu'alors, a été individualisée en tant que compétence facultative propre, à l'occasion de la dernière mise à jour des statuts. Le salage des voies est assuré par un service d'astreinte, qui fonctionne par rotation d'une semaine, de la 3ème semaine de novembre à la deuxième semaine de mars.

Une équipe d'astreinte est composée de trois agents :

- un patrouilleur chargé de surveiller les températures, l'état de voies, et de déclencher l'équipe d'intervention
- une équipe d'intervention comprenant un chauffeur et un convoyeur.

Environ 110 km de voies sont traitées au total. L'équipe d'astreinte assure le salage des voies principales de nuit. Les voies secondaires sont traitées par le reste de l'équipe voirie, tôt le matin. Deux camions sont utilisés à cet effet, de respectivement 13 T et 3,5 T. Ils sont équipés d'une saleuse et d'une lame de déneigement.

287 heures de travail ont été effectuées en 2018 pour le salage hivernal, dont 34 heures de patrouille et 256 heures d'intervention. 70 tonnes de sel ont été consommés, pour un montant de 5 880 € TTC.

### **III.3.6 – CONTINGENT DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

La contribution de la CCBC au SDIS a de nouveau augmentée de 2 825 €, et s'est élevée à 91 520 € en 2018.

La CCBC a également versé une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail, pour un montant total de 1 560 €, soit 40 € par pompiers actifs.

### **III.3.7 – DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

La compétence défense extérieure contre l'incendie, dont l'exercice n'était pas clair jusqu'alors, a été attribuée sans équivoque à la CCBC, à l'occasion de la dernière mise à jour des statuts.

Conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de la Marne, la CCBC a procédé en 2018 à l'inventaire de tous les points d'eau incendie présent sur le territoire. Cet inventaire a fait l'objet d'un arrêté du Président en date du 09 octobre 2018, notifié au SDIS, afin de lui permettre d'identifier et d'utiliser de façon optimale, les moyens existants.

Le Président de la Communauté de Communes  
de la Brie Champenoise

Etienne DHUICQ